

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2014

Interlogement93



Janvier

- > Vœux du président
- > Rapport de la fondation Abbé Pierre

Février

- > Réunion réseau
« Accompagnement et Accès au logement »
- > Magazine Infolog hors-série – le DALO à l'épreuve des faits
- > Début de l'expérimentation femmes enceintes sans hébergement et femmes sortant de maternité.
- > Approbation du PDALPD de la Seine-Saint-Denis pour la période 2014-2017

Avril

Lancement de l'appel à projet pour 10 000 logements accompagnés

Mars

- > Fin de la trêve hivernale
- > Adoption de la Loi ALUR n° 2014-366

Mai

- > Réunion réseau SIAO 93
- > Revue Repères : le SIAO à l'usage

Juin

- > Assemblée générale des commissions à la Cité Myriam
- > Revue Infolog – Assemblée générale des commissions
- > Assemblée générale ordinaire à l'Amicale du Nid 93
- > ATD Quart Monde ouvre une maison dédiée à la lutte contre la misère

Juillet

- > Rencontre entre le Collectif des associations unies et Sylvia PINEL, ministre du logement et de l'Égalité des territoires

Août > Plan de relance du logement.

Septembre

- > Réunion réseau DALO
- > Agenda 2015 - 2018 : l'État et les bailleurs sociaux s'engagent sur une nouvelle feuille de route.

Octobre

DALO : Sylvia PINEL présente un plan d'actions pour le relogement des ménages prioritaires

Novembre

- > ADEPT : Journée «l'Habitat des Gens du voyage»
- > Revue Infolog hors-série : Gens du voyage
- > Séminaire associatif Interlogement93

Décembre

- > Conseil d'administration à l'ALJT d'Epinay-sur-Seine
- > Rencontre avec l'ONED
- > Table ronde État-Conseil départemental-Associations
- > Baromètre Interlogement93 : 12 020 appels reçus en moyenne par jour par le 115 en 2014 contre 5790 appels en 2013.

Ce rapport d'activité a été édité par les salariés d'Interlogement93 pour rendre accessible leurs métiers. Je tiens ici à les remercier et particulièrement Virginie Baillon, responsable opérationnelle et Valérie Puvilland, chargée de communication et d'observation, pour leur engagement. Bonne lecture.

Abilio Brazil, directeur général d'Interlogement93

SOMMAIRE

05 I. Le réseau

12 L'assemblée générale des commissions

16 II. L'urgence

20 1. La mise à l'abri
32 2. Les périodes hivernales
35 3. La régulation des maraudes
38 4. Les réponses en hébergement d'urgence

40 III. L'insertion

44 1. La demande
49 2. La réponse

56 IV. Le logement

60 1. L'accès au logement
66 2. L'accompagnement vers et dans le logement
69 3. L'accès au logement des ménages reconnus PU-DALO
72 4. L'accompagnement social pour le maintien dans le logement

Les associations engagées

ACSC CITE MYRIAM – ADEF – ADEPT - AEF 93/94 - AEPC – AISPJA - ALJ – ALJM – ALJT - AMICALE DU NID 93 - ARAPEJ 93 – ARRIMAGES - ASMAE LA CHRYSALIDE - ATD QUART MONDE – AURORE – AVVEJ – CEFR – COALLIA - COS LES SUREAUX – DEVENIR LES GAVROCHES - EMMAÛS ALTERNATIVES - EMMAÛS SOLIDARITE - ESSOR 93 – FRANCE TERRE D'ASILE - HÔTEL SOCIAL 93 – IKAMBERE - LA MAIN TENDUE - LA MAISON DU PAIN - LE REFUGE - LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU CŒUR - METABOLE 93 - MIEJ 4-93- MISSION LOCALE DE LA DHUYS - MISSION LOCALE ROSNY- NEUILLY PLAISANCE - RUES & CITES - SECOURS CATHOLIQUE – SAUVEGARDE 93 - SOS FEMMES 93 - SOS HABITAT & SOINS - TAF & MAFFÉ - TOIT ACCUEIL VIE - VILLE ET AVENIR

Un réseau

Valeurs et principes indissociables de la création

Quatre grandes valeurs sont à l'origine de la création d'Interlogement93 :

- > l'humanisme, affirmant la dignité et la valeur de toutes les personnes ;
- > la laïcité, base incontournable du respect de l'autre, de ses croyances, de sa philosophie ;
- > la solidarité avec les populations en difficulté sociale et entre les associations adhérentes dans le respect de leurs spécificités ;
- > l'engagement citoyen pour influencer sur l'avenir collectif de notre territoire et notamment sur l'accès au logement pour tous en Seine-Saint-Denis.

L'association vise le respect de la dignité humaine par l'application du droit au logement dans la spécificité des parcours individuels en fonction des ressources de chacun.

Interlogement93 valorise la diversité des associations adhérentes dont elle tire sa force. Le large éventail de publics accompagnés, de compétences et de champs d'intervention représentés en son sein, favorise synergie et transversalité dans la réflexion et les pratiques. Conformément à la charte d'adhésion, Interlogement93 s'interdit toute position concurrentielle avec les associations adhérentes.





Philippe Martel Président

De toutes parts nous constatons que les conditions de vie des personnes les plus démunies se dégradent et se pérennisent. La crise économique que traversent l'Europe et notre pays ne fait qu'accroître les inégalités et plonge chaque jour plus de ménages dans la misère et la détresse sociale. L'énergie et la créativité du mouvement associatif ne suffisent pas à juguler la dramatique croissance de cette paupérisation alarmante.

Chaque association multiplie les initiatives pour tenter de trouver des solutions pour les personnes qu'elle accueille. Les services de l'État, du Conseil départemental, des communes, chacun de leur place, tentent de rassembler les moyens et les énergies. De nouvelles règles d'organisation de la solidarité sont édictées à toutes les échelles territoriales. Cependant, force est de constater que les associations de notre réseau sont, saison après saison, jour après jour, confrontées à davantage de sollicitations et à l'aggravation des situations sociales, de santé physique et psychique, de déscolarisation, d'errance ...

Il n'est pas question ici de reprocher à nos partenaires institutionnels territoriaux le terrible constat que nous dressons.

- Nous réclamons la construction d'une nouvelle concertation de tous les acteurs institutionnels et associatifs. Il s'agit de décider et de bâtir une réelle politique qui, de la petite enfance à l'accueil, l'hébergement, le soin et l'accès au logement des plus vulnérables, réponde à la détresse de cette part de la population toujours croissante.

- Nous réclamons la mobilisation de moyens conséquents à hauteur du défi ! Il n'est plus temps de dresser des constats morcelés maintes fois partagés ! Accroître les moyens d'actions, coordonner les dispositifs, solidariser les acteurs - remobiliser institutions et réseaux associatifs - décréter une politique générale de salut public, voilà ce que nous voulons !

Il ne peut plus être opposée une quelconque réduction de moyens à l'organisation indispensable d'une politique d'éradication de la misère et de ses conséquences pour ceux qui ont droit à la solidarité nationale. En Seine-Saint-Denis, les associations ont compris depuis longtemps que le réseau permet de mieux répondre aux besoins des publics accueillis. Elles ont su initier la concertation avec leurs partenaires institutionnels. Nous constatons néanmoins que ces derniers, entre eux, n'ont pas encore décidé de déployer une politique commune de la petite enfance à la protection de l'enfance, de la santé, l'emploi, l'hébergement, le logement...

À l'aube de réformes territoriales majeures telle le Grand Paris, la Seine-Saint-Denis doit mobiliser tous ses élus, institutions, associations, unis, pour s'engager dans la préfiguration qui se dessine. IL93, par ses adhérents prend la mesure des enjeux pour les équilibres territoriaux et la solidarité envers les populations vulnérables. Avec C2DI 93, IDEE 93 et la FNARS Île-de-France, nous avons engagé cette dynamique que nous attendons des partenaires institutionnels.

Les 7 et 8 novembre 2014 s'est tenu le troisième séminaire de notre association fédérative. Les conclusions ont été partagées avec chacune des associations. Nous vous avons conviés le 16 avril 2015 au cours d'une assemblée générale pour poursuivre nos travaux préfigurant : la réécriture du projet associatif, la réorganisation de la gouvernance, la révision des statuts, la refonte de la représentation des adhérents par collège, l'évolution de la gestion des dispositifs (tels SIAO, 115, Solibail, etc.). Si en 2014 la mutualisation des compétences des associations du réseau s'est renforcée avec une mobilisation concrète pendant l'hiver et la mise à disposition de personnels au SIAO, elle doit se développer avec le portage de projets communs. Nous devons, d'ici la fin du premier trimestre 2016, démontrer la cohésion et la capacité à concevoir une organisation et les réponses aux attentes des populations et aux défis soulevés par les réformes territoriales avec leurs implications.

Je vous incite toutes et tous à vous y associer, à mobiliser vos intelligences, vos compétences multiples et à travailler sans relâche pour faire front à l'indifférence et lutter contre la croissance de la misère qui frappe toujours davantage les habitants de Seine-Saint-Denis et de notre région.

Merci à tous les salariés des associations, y compris ceux d'IL93, qui font vivre le réseau par leurs mobilisations quotidiennes. Vous faites vivre le projet associatif et tentez de mettre en œuvre la solidarité mise en brèche par l'égoïsme et l'inadéquation des politiques territoriales.

Merci de montrer encore et encore dynamisme et solidarité et d'apporter au réseau votre créativité.

Merci d'être là et d'ainsi démontrer votre soif d'équité ! Soyons fiers de nos actions et de nos réalisations, ambitieux pour nos projets à construire !

Soyons rigoureux et exigeants dans la défense des droits des personnes, elles comptent sur nous !

Après plusieurs années de déficits cumulés, l'association réalise pour la deuxième année consécutive un excédent, principalement lié à une reprise de déficits antérieurs sur le dispositif Solibail pour un montant de 150 K€, portant un excédent de 193 K€.

Ce résultat est également dû à une maîtrise de la masse salariale et des frais fixes.

Nos fonds propres deviennent légèrement excédentaires à hauteur 13 K€. Ceux-ci ne permettent cependant pas de faciliter la gestion de trésorerie au quotidien.

Conformément aux décisions du conseil d'administration, la cessation d'activité de la dernière résidence sociale est réalisée depuis la fin de l'année 2013, bâtiment dont nous restons propriétaires. La reprise en gestion, par l'association Hôtel Social 93 de la résidence Chanzy est effective depuis le 1er janvier 2014 dans le cadre d'un bail transitoire. Un bail à réhabilitation doit impérativement être conclu avant le 31 décembre 2015.

La question de la poursuite et du développement du dispositif Solibail a été tranchée par le Conseil d'administration, favorisant la continuité d'un outil de gestion locative par Interlogement93.

Parmi les grandes questions auxquelles le Conseil d'administration aura à répondre, la stratégie de l'association liée aux évolutions de l'environnement est la principale. Ainsi la perspective de « Paris Métropole » devra être au cœur de nos préoccupations pour les deux années à venir. Les suites du séminaire associatif nous permettront de nous positionner face à ces évolutions.

Interlogement93 est délégataire de services publics également et une association fédérative qui doit être porteuse de parole politique. Ceci repose sur l'investissement de chacun et de chacune dans le réseau. Enfin, le montant de la cotisation doit donner les moyens à notre fédération de mettre en œuvre des outils de communication et d'animation du réseau.

Jean-Pierre Vignaud Trésorier



Patrice Fleury Secrétaire

Un grand pari... Serons-nous les tranches métropolitaines de demain ?

L'agenda associatif d'Interlogement93 a fait carton plein en 2014.

42 associations adhérentes, 1 AG, 29 membres élus, 7 séances de conseil d'administration, 5 réunions de bureau, 45 réunions de commissions avec 28 associations inscrites, 4 évènements réseau dont l'AG des commissions, 1 séminaire, 3 Infolog, 2 Repère, 3 UTIL93, 2 interviews, 1 plateau média, 5 interpellations, 72 salariés, 11 mises à disposition de salariés chez 7 adhérents... quelle liste !

L'année 2014 a mobilisé l'énergie d'une centaine de salariés des associations adhérentes, abreuvés par des dizaines de litres de café, des kilos de biscuits secs et parfois de viennoiseries fraîches pour absorber une actualité toujours plus dense, complexe et préoccupante pour les publics démunis, qu'ils soient accompagnés ou non.

Cet effort alimente aussi la pratique des professionnels pour prendre une part toujours plus active, face aux problèmes sociaux de ce territoire. Cet appétit d'agir et de réagir renforce nos liens, valorise notre complémentarité, exprime nos talents, augmente nos compétences, avec l'ingrédient nécessaire pour que progresse cette entreprise participative, la convivialité. Soutenir une offre généraliste est notre défi, y compris quand nous tentons de projeter cette association arc-en-ciel dans la dimension métropolitaine de demain. Interlogement93 deviendra un instrument de réalité augmentée.

La question du renouvellement de notre projet associatif, de notre adaptation au mouvement que souvent la pénurie de moyens génère, ne peut trouver réponse qu'avec l'apport de volontés nouvelles et inventives.

C'est l'autre pari que le proche avenir nous impose et que la vitalité du réseau associatif saura relever, n'en doutons pas, le séminaire de novembre en témoignant déjà. Il faut le dire, face aux défis qui s'enchaînent, l'indifférence ou le fatalisme ne sont pas de mise parmi les adhérents d'Interlogement !

Membres du Conseil d'Administration

AFCHAIN Sandrine	MOULIN Bernard
ALBERT Bruno	NEFFATI Nabil
BRAV Laura	NOEL Marc
CARAYON Françoise	NOMINET Laurence
CESSAC Jean-Baptiste	N'ZOULOU Armand
CHAMASS SAUNIER Mona	PALITO Stéphane
FLEURY Patrice	PERNOT Christine
GABRIEL Delphine	POTTE-BONNEVILLE Laurence
JOLY Anne-Laure	SCIARLI VALAZZA Martine
KORDJANI Abdel	SOULEYREAU Jean
LEGER Patricia	VACHEZ Marie-Claude
MALLISON Augustin	VALLET Richard
MAMELI Soheila	VIGNAUD Jean-Pierre
MARTEL Philippe	VINCENT Sophie
MAZERAT Florence	

2014 :

5 Bureaux

7 Conseils d'administration

1 Assemblée générale

Membres du Bureau

AFCHAIN Sandrine
 ALBERT Bruno
 FLEURY Patrice
 LEGER Patricia
 MAZERAT Florence
 MARTEL Philippe
 MOULIN Bernard
 NEFFATI Nabil
 NOEL Marc
 VIGNAUD Jean-Pierre

Le séminaire associatif

La diversité des structures adhérentes au réseau Interlogement93 crée une dynamique associative qui porte diverses intentions. La mobilisation des compétences permet l'élaboration d'outils adaptés qui préviennent l'exclusion sociale des plus défavorisés et garantissent aux ménages accompagnés des parcours d'insertion cohérents.

Les 07 et 08 novembre 2014, Interlogement93 a organisé un séminaire associatif, qui réunissait les adhérents du réseau autour de cinq grandes thématiques :

- politique et stratégie associative (fédération et opérateur) ;
- le Réseau Interlogement93 (Sens du Réseau, vision politique et stratégique) ;
- stratégie de représentation des associations ;
- visibilité et Plaidoyer ;
- le défi de la Métropole Grand Paris.

En effet, si l'association a su apporter à chacun de ses adhérents une plus-value certaine au cours de son développement, la reconnaissance des publics et de leur vulnérabilité dans un contexte social propre à la stigmatisation ainsi que des solutions alternatives au logement et à la précarité, la future régionalisation de l'action sociale fait craindre des difficultés importantes pour les associations départementales.

Ces nouveaux enjeux questionnent très fortement le projet politique et stratégique d'Interlogement93 : adhésion au réseau, positionnements, implications, plaidoyer en faveur des plus démunis, visibilité et enfin sa gouvernance.

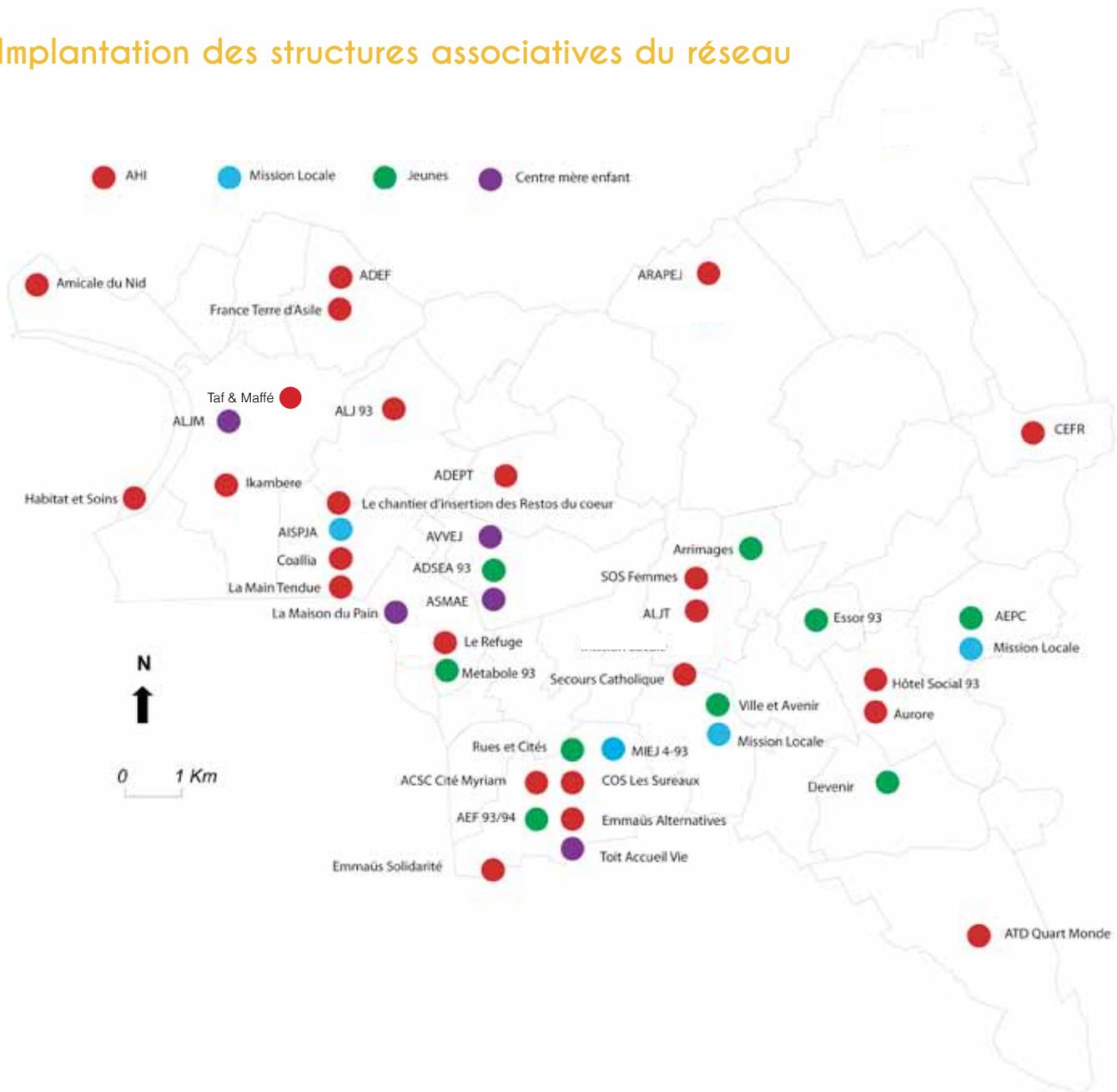
Ces journées d'échanges ont permis d'enclencher une dynamique de réflexions afin d'élaborer de nouvelles stratégies organisationnelles, compte tenu de ce contexte en grande évolution et de ses incertitudes.

Perspectives

Sur la base des conclusions de ce séminaire associatif, un calendrier des travaux a été déterminé, porté par quatre groupe de travail (Gouvernance et projet associatif, Réseau, Visibilité et plaidoyer, Métropole Grand Paris) réunissant des administrateurs, des référents des commissions, des cadres des associations adhérentes.

Les quatre groupes de travail étudieront les conclusions de ce séminaire sur l'année 2015 - 2016.

Implantation des structures associatives du réseau



Nos adhérents par collèges Art. XI des statuts d'Interlogement93

> Structures hébergeant des jeunes de moins de 26 ans

AEF 93/94 - AEPC - ALJ - ALJT - ASMAE La Chrysalide - COS Les Sureauux - DEVENIR les Gavroches - ESSOR 93 - Métabole 93 - TOIT ACCUEIL VIE

> Structures sans hébergement et suivant des jeunes de moins de 26 ans

AISPJA - ARRIMAGES - MIEJ 4-93 - Mission Locale de la Dhuis - Mission Locale Rosny-sous-Bois / Neuilly-Plaisance - Rues et Cités - Sauvegarde 93 - Ville et Avenir

> Structures hébergeant des adultes

ALJM - ACSC Cité Myriam - ADEF - Amicale du Nid 93 - ARAPEJ 93 - ATD Quart Monde - AURORE - AVVEJ - CEFR - COALLIA - Emmaüs Alternatives - Emmaüs

solidarité - France Terre d'Asile - SOS Habitat et Soins - Hôtel Social 93 - La Main Tendue - La Maison du Pain - Le Refuge - SOS Femmes 93

> Structures sans hébergement et suivant des adultes
ADEPT - IKAMBERE - Le chantier d'insertion des Restos du Cœur - Secours Catholique - Taf et Maffé

> Personnes physiques

Bruno ALBERT - Jean Baptiste CESSAC - Bernard MOULIN - Laurence NOMINET - Marie-Claude VACHEZ - Martine SCIARLI

Le réseau, centre de ressources et de diffusion de l'information

Durant l'année 2014, ce sont 340 personnes qui ont bénéficié des informations en provenance du réseau. Cette information était divisée en quatre rubriques :

- *Votre actu* : une veille sociale qui permet de faire remonter les informations sur l'actualité et les réglementations en vigueur ;
- *Vos offres d'emploi* : des offres transmises par les adhérents du réseau et mises en ligne sur notre site Internet ;
- *Minilog* : la newsletter de l'association ;
- *Les rendez-vous à ne pas manquer* : des rencontres du secteur médico-social organisé par des partenaires dans le département et qui portent sur différentes thématiques (santé, hébergement, accompagnement social, logement, violences conjugales).



Par ailleurs, Interlogement93 publie régulièrement divers documents destinés à différents types de publics.

Toutes nos publications sont disponibles sur le site internet de l'association :

www.interlogement93.net

Perspectives

Le site Internet d'Interlogement93 deviendra le vecteur essentiel de diffusion de l'information sur l'activité réseau. Les personnes pourront désormais choisir, entre les quatre rubriques mentionnées, l'information qui leur est utile. Toutes les productions seront disponibles en téléchargement et les adhérents, grâce à un mot de passe, pourront retrouver les informations qui leur sont nécessaires.

Un répertoire contributif sera mis en ligne et permettra aux acteurs de la Seine-Saint-Denis de constituer, sur le site Internet, une base de données qui recense l'ensemble des adresses utiles aux travailleurs du secteur.

La page twitter sera plus active. Ainsi, une communication instantanée sur l'actualité nous mettra au cœur de l'information.



Les rencontres du réseau

3 réunions réseaux ont été organisées pour une moyenne de 167 participants chacune

- > Le 13 février 2014, réunion réseau habitat : « Accès et maintien dans le logement ».
- > Le 20 mai 2014, réunion réseau SIAO93.
- > Le 30 septembre 2014, réunion réseau DALO.



Réunion réseau Habitat



Réunion réseau Habitat



Réunion réseau Habitat



Réunion réseau SIAO



Réunion réseau SIAO



Réunion réseau SIAO



AG des commissions

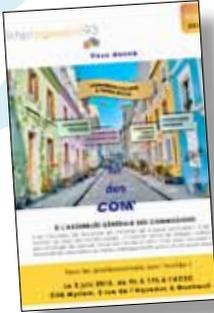


AG des commissions



AG des commissions

L'assemblée générale des commissions



La rue des com,
ce 3 juin à la cité Myriam de Montreuil :
une centaine de participants
représentant une vingtaine
d'associations.



Une belle assemblée !



Durant le second semestre 2014, le nombre de participants dans les commissions a augmenté de 8% par rapport à 2013, passant de 71 inscrits à 94 participants.

65% des associations adhérentes du réseau avaient mandaté leurs salariés dans les commissions, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente.

Les cinq commissions (communication, gestion locative et travail social, logement, pour le logement des jeunes, précarité) se sont réunies 45 fois, pour une moyenne annuelle de 9 réunions par commissions.

Deux réunions des référents de commissions ont été organisées. La précédente assemblée générale des commissions s'est déroulée le 03 juin 2014 à la Cité Myriam réunissant plus d'une centaine de personnes autour des enjeux des commissions, lesquelles ont ainsi pu présenter leur bilan et faire part des prochains travaux et de leur calendrier pour l'année à venir.

LA COMMISSION GESTION LOCATIVE ET TRAVAIL SOCIAL

La commission a évolué et sa composition actuelle lui a permis d'avoir une meilleure visibilité des compétences et métiers intervenant dans le processus d'apprentissage du «Savoir habiter» du secteur de l'hébergement à celui du logement. Si en 2013, les quatre thèmes : gestion financière, droits et devoirs des locataires, vie quotidienne et entretien du logement, ont fait l'objet d'une réflexion et d'un partage d'outils entre les membres de la commission, pour l'année 2014, la commission a travaillé autour du slogan : « mieux se connaître, c'est mieux se respecter ». En effet, les différents échanges au sein de la commission ont mis en évidence une méconnaissance des missions réalisées au quotidien par les acteurs n'assurant pas d'accompagnement social, mais contribuant néanmoins de façon importante, à l'apprentissage des différents aspects du « savoir habiter » : agents techniques, secrétaires-comptables, hôtes, maîtresses de maison, gardiens d'immeuble, chargés de gestion locative, chargés de contentieux, agents d'entretien, veilleurs de nuit ...

La commission a réalisé des interviews de certains de ces professionnels, l'objectif étant la réalisation

de montages vidéos pouvant être diffusés à l'ensemble du réseau. Le choix du support vidéo apparaît comme une façon efficace et actuelle de communiquer en touchant un maximum de personnes. Le but de ces vidéos est qu'elles puissent être réutilisées par les autres professionnels du réseau afin d'être sensibilisés et de sensibiliser les publics accompagnés à la technicité de ces différents métiers côtoyés chaque jour sans en mesurer parfois l'importance et l'utilité.

Pour la réalisation des vidéos, la commission s'est divisée en sous groupes après l'élaboration d'une trame unique portant un ensemble de questions avec quelques spécificités en fonction des métiers.

PERSPECTIVES :

Le travail réalisé appelle une révision du fonctionnement mis en place pour la réalisation des vidéos, notamment au regard du manque de matériel approprié et des réajustements concernant le tournage de ces vidéos.

LA COMMISSION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

En 2014, la commission s'est réunie à huit reprises (dix-neuf participants). Dix associations y étaient représentées jusqu'en juin, trois autres sont venues nous rejoindre après l'AG des commissions.

Les travaux de la commission ont porté sur la conception d'un jeu sur l'habitat des jeunes, imaginé lors de l'AG des commissions de juin 2014 dont le thème était « jeu et enjeu », lequel reste à ajuster et finaliser.

De plus, un groupe de travail de quatre personnes a étudié l'application de la « garantie jeune » mise en expérimentation notamment en Seine-Saint-Denis. Dans ce but, certains membres de la commission sont allés rencontrer deux missions locales (Montreuil et Pantin) pour connaître la mise en œuvre de ce dispositif. Une rencontre avec des professionnels et de jeunes bénéficiaires est envisagée.

En outre, la commission continue de recueillir les informations du questionnaire sur la rupture d'hébergement des jeunes (18 - 24 ans). Ce questionnaire a été élargi aux partenaires extérieurs

au réseau Interlogement93.



Commission gestion locative et travail social



Commission logement des jeunes

PERSPECTIVES :

- > finaliser le jeu et réfléchir à son utilisation ;
- > poursuivre le recueil d'information concernant la Garantie Jeunes, notamment en allant au contact des personnes directement concernées (jeunes et professionnels) ;
- > répertorier et expliquer le fonctionnement des structures s'adressant au public jeune sur le département ;
- > explorer des alternatives au logement des jeunes par la rencontre avec des associations de parrainage intergénérationnel ;
- > construire un outil, type Util, autour des ressources santé pour les jeunes.



Commission précarité

LA COMMISSION PRÉCARITÉ

Pour faire réseau dans le cadre d'IL 93, la commission précarité s'articule autour de 4 axes : une production d'outils techniques, un échange d'actualités, une réflexion menée sur le thème de la précarité, des visites de structure. Au début de l'année, nous avons mis en commun nos réflexions sur la notion de précarité entre différents professionnels.

Les travaux de la commission, concernant le repérage des lieux et des ressources en alimentation (épiceries sociales, points de distributions...) et intitulé « Où becqueter en Seine-Saint-Denis ? », se sont poursuivis. Il s'agit de collecter des données et de les mettre sous forme de fiches techniques détaillées, présentant les spécificités de chaque lieu. Une vingtaine de fiches a été produite. Ces axes de travail ont permis d'alimenter le répertoire contributif mis en place par IL 93 au début de l'année. Les membres de la commission s'interrogent aussi sur l'intérêt de diffuser ce travail sous forme d'un UTIL 93 à destination des usagers.

Nous continuons les « Rencontres de la commission précarité », consistant à programmer des temps d'échanges et des visites de structures et de les rendre diffusables sur le site internet d'IL 93. Ces moments apportent dynamisme, convivialité et favorisent la mutualisation des connaissances entre professionnels de la lutte contre l'exclusion.

Cette année, les membres de la commission ont rencontré le restaurant communautaire Taf et Maffé à Saint-Denis et l'Association nationale des épiceries solidaires, le restaurant d'application Aurore à Montreuil. Nous avons aussi souhaité revenir et s'interroger sur la notion de précarité, et nous avons pris contact avec une cheffe de projet de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) afin de réaliser un travail de définition de la précarité. Un atelier photolangage a été organisé avec elle afin de faciliter la verbalisation de nos représentations et nos constats de multiples formes de précarité.

PERSPECTIVES :

- > Rendre visible des expériences de précarité, pour le public comme pour les professionnels
- > Visiter des structures
- > Témoignages de la précarité, en vidéo ou en audio
- > Constitution d'un photolangage



LA COMMISSION LOGEMENT

Après avoir produit « les outils du réseau pour le relogement » la commission a finalisé les « outils logement pour les référents ». Ainsi, trois outils ont été élaborés : la notion de référent logement, la notion du prêt au relogement et le savoir habiter. Avec l'équipe accès de l'AVDL, les participants de la commission logement ont pu présenter des dossiers difficiles ou atypiques afin de trouver des solutions pour ces ménages. Cette expérimentation a donné lieu à un bilan très positif qui démontrait la nécessité de continuer sur cette voie. Elle a élargi la ressource du plateau de la commission AVDL.

Avec l'aval du CA d'IL93, cette pratique devait être étendue à tous les référents logement ou faisant fonction parmi les équipes des associations adhérentes. Mais cette ouverture n'a pu être mise en place car d'autres perspectives de réflexion initiées par le CA ont momentanément interrompu ce travail.

PERSPECTIVES :

La commission logement est l'une des plus anciennes des commissions, il sera important de capitaliser cette expérience au travers d'un bilan et s'interroger sur l'avenir de cette instance, et de ses travaux.

Commission logement





Commission communication

LA COMMISSION COMMUNICATION

Toujours en quête de diffusion de l'information par et pour le réseau, la commission communication continue à jouer son rôle de relais par différents biais.

Les outils destinés aux acteurs du secteur :

> le Minilog qui donne une information régulière sur ce qu'il se passe dans le réseau et dans le secteur. Trois lettres d'information en 2014 ;

> le Fait du mois qui interpelle le réseau sur des faits précis, qu'ils soient informatifs, politiques, ou d'actualité. Quatre affiches en 2014 ;

> l'Infolog, magazine thématique trimestriel qui offre un regard particulier sur un sujet donné en donnant la parole aux membres du réseau. Trois éditions en 2014 :

Hors série « Le DALO à l'épreuve des faits » ;

Hors série « Spécial Assemblée générale des commissions » ;

Hors série « l'habitat des gens du voyage » ;

> Le Repère, outil de travail élaboré par des professionnels pour des professionnels. Deux éditions en 2014 :

Le DALO à l'usage ;

Le SIAO à l'usage.

L'outil destiné aux usagers :

> l'Util 93, dépliant d'information qui aide les usagers dans leurs démarches ou dans leur recherche de lieux ressources. Trois déliants en 2014 :

Les dix réflexes à avoir à la majorité (en soutien de la commission pour le logement des jeunes) ;

La demande de logement social ;

Les lieux ressources pour les personnes sans abri - Hiver 2014-2015.

PERSPECTIVES :

- > Améliorer la régularité des publications
- > Renforcer la complémentarité des différents outils
- > Valoriser la diversité du réseau
- > Donner la parole aux usagers

LES DOSSIERS DES COMMISSIONS EN LIGNE :

www.interlogement93.net/commission

Les commissions existent pour partager les expériences et les pratiques professionnelles. Elles alimentent la réflexion du conseil d'administration d'Interlogement93 et contribuent à la vitalité du réseau. Elles sont ouvertes aux débats et prêtes à accueillir de nouveaux membres : n'hésitez pas à les rejoindre, inscrivez-vous sans oublier de vous faire mandater par votre direction !

Article L345-2-2 du CASF :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. »

Article L345-2-3 du CASF :

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée »

De l'urgence

A word cloud centered around the word "Urgence" in a red rounded square, with "93" below it. The words are in various orientations and sizes, representing concepts related to emergency services and social work.

RENFORT HIVER
ALPHA
ISOLÉS
MCCE
EXCLUSION
JEUNES
ECOUTE
UT DRIHL
SERVICE DE MISE EN SECURITÉ

ORANGE
PUBLICS
IDF PROFILS
MISE À L'ABRI
INFORMATION
REMA
DDP
GESTION HÔTELIERE
DÉCROCHÉS
HEBERGEMENT
MARAUDES

URGENCES
PROCÉDURES
PLATEAU
SATURATION
APPELS
ÉVALUATION
FLUX
HÔTELS
CHU
DNP
SIAO
PHRH

Urgence
93

APPELS REÇUS PAR LE 115
2 592 067

NUITÉES HÔTELIÈRES

2 040 715

COÛT MOYEN PAR
NUIT

94 356€

COÛT ANNUEL
34 440 000€

21% DES
DEMANDES REÇUES
PAR LE SIAO
PRÉCONISENT UN
HÉBERGEMENT
D'URGENCE

PLACES D'URGENCE DU
DÉPARTEMENT

510

FEMMES ENCEINTES OU
SORTANT DE MATERNITÉ
EN DEMANDE DE MISE À
L'ABRI AU 115

316

PRÈS DE 2 000
JEUNES DE 18 À 24 ANS
ONT FAIT UNE DEMANDE
DE MISE À L'ABRI

La réalité du secteur de l'urgence sociale est aujourd'hui critique et la situation de l'accès à l'hébergement par le SIAO, et à défaut au dispositif de mise à l'abri en hôtel par le 115, n'échappe pas à ce constat.

Une demande croissante de mise à l'abri

Au-delà de la situation nationale, le contexte international et les crises survenues dans certains pays ces dernières années amènent le déplacement de ménages vers les pays européens, et la France, dans le cadre de migrations économiques et humanitaires, notamment au titre du droit d'asile.

Les difficultés économiques, et la précarisation qui en découle, expliquent en partie la saturation actuelle des dispositifs d'hébergement et de mise à l'abri.

De fait, au regard des moyens tant en termes humains qu'en matière d'offres d'accueil en structures, le volet urgence du SIAO, et notamment le 115, n'est pas en mesure de répondre à la demande croissante de mise à l'abri.

Les faibles sorties du système de l'urgence vers des solutions d'insertion ou de logement

Cette saturation est d'autant plus forte que l'accès au logement à l'issue du parcours d'hébergement reste très difficile, en lien avec la multiplicité des publics prioritaires pour l'accès au contingent préfectoral de logement social que constituent les ménages avec une demande de logement sociale active (dite DLS) et maintes fois renouvelées, ceux reconnus prioritaires au regard du droit au logement opposable (loi DALO), les labellisés « accords collectifs ».

Ainsi, bien que prioritaires en tant que sortants de structures d'hébergement, les ménages pris en charge dans les dispositifs du département et en hôtels par le 115 voient leurs durées de prises en charge s'allonger en l'attente d'une proposition d'hébergement ou de logement intermédiaire voire autonome, réduisant d'autant la nécessaire fluidité du parc pérenne d'hébergement. Cette carence amène une partie des ménages hébergés chaque hiver à ne pouvoir bénéficier d'une continuité de parcours, pourtant inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF article L345-2-3, cf ci-contre).

La saturation du service d'urgence sociale - n°115

Aussi, nous constatons chaque jour au 115 de multiples « demandes non pourvues » (dites DNP) au 115, ce qui signifie que nous annonçons chaque soir à de nombreuses personnes isolées ou en familles notre incapacité à leur proposer une alternative à la rue. L'explosion du nombre de nuitées témoigne de cette demande croissante de mise à l'abri, avec 7.000 personnes prises en charge en hôtel chaque jour pour le seul 115 de la Seine-Saint-Denis (pour rappel : 660 nuitées en 2009, soit une multiplication par 10 en 5 ans).

À cela viennent s'ajouter les difficultés éprouvées par les personnes pour joindre le 115 93, du fait d'un nombre d'appels qui a quintuplé en deux ans, passant de 500.000 à 2.600.000 avec un effectif d'écoutes relativement constant.

En conséquence, l'inconditionnalité d'accueil aux dispositifs de veille sociale et à une place d'hébergement est mis à mal dans notre pratique quotidienne, faute d'un nombre de places suffisant.

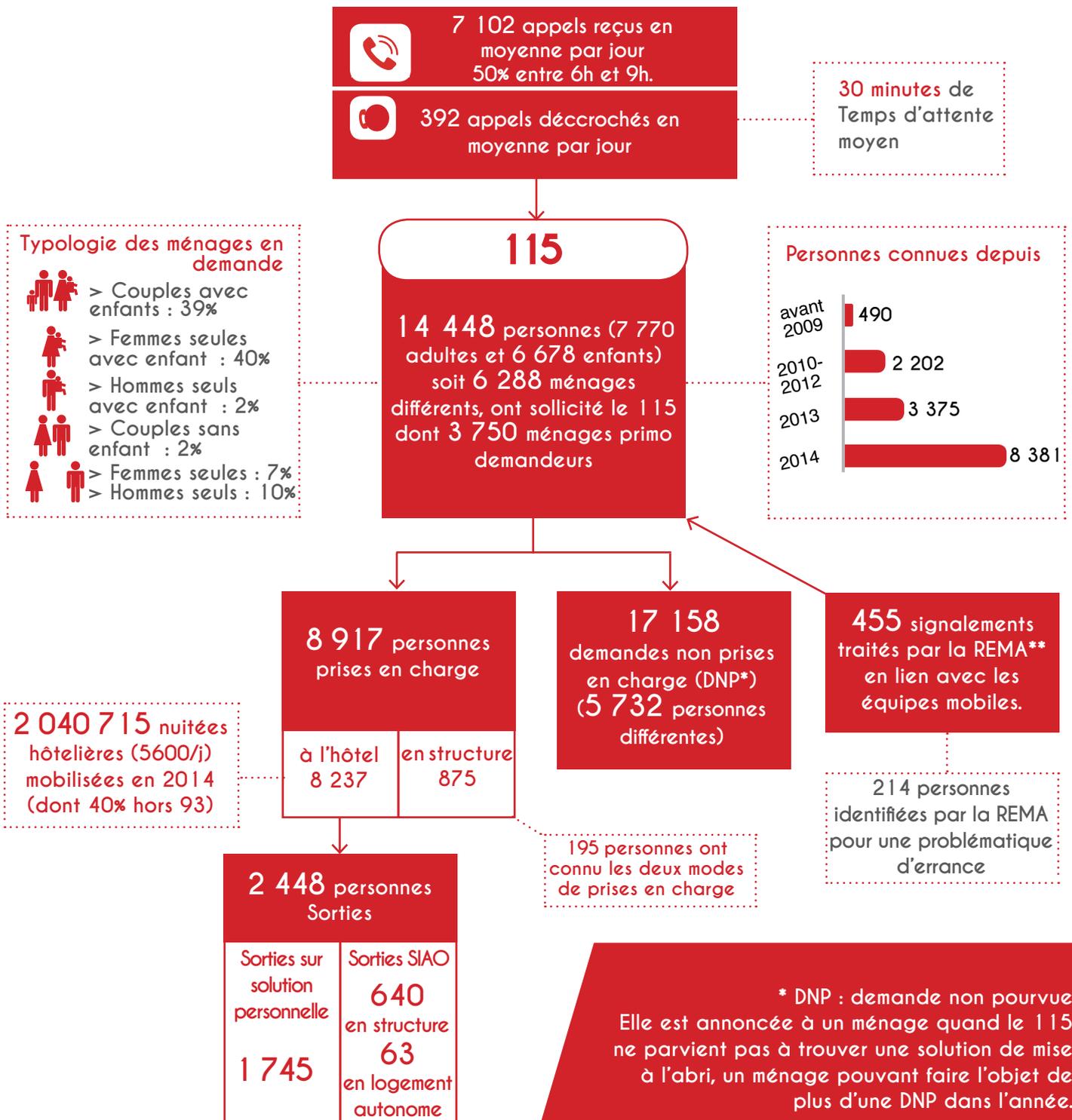
L'enjeu de l'évaluation et de l'accompagnement social des publics en demande de mise à l'abri

La loi ALUR prévoit le droit des personnes sans abri à bénéficier d'une évaluation sociale, psychique et médicale, que nous ne sommes pas en capacité de garantir pour chaque ménage en demande au 115, alors que celle-ci est un préalable à toute construction de parcours d'insertion d'hébergement-logement via le SIAO.

Il en est de même des acteurs de la veille sociale et notamment des accueils de jour, qui se voient aujourd'hui obligés de refuser des personnes.

Seuls les ménages dits « extra-territoriaux », pris en charge par le 115-93 en dehors de la Seine-Saint-Denis, sont évalués et suivis par l'opérateur régional Croix Rouge, lorsque d'autres ménages le sont par les circonscriptions d'action sociale du département, qui sont également saturées. Il demeure 21% de ménages qui ne bénéficient d'aucun suivi social.

I. LA MISE À L'ABRI



* DNP : demande non pourvue
Elle est annoncée à un ménage quand le 115 ne parvient pas à trouver une solution de mise à l'abri, un ménage pouvant faire l'objet de plus d'une DNP dans l'année.

** REMA : régulation des équipes mobiles d'aide (maraudes)

Présentation des missions et du fonctionnement du 115

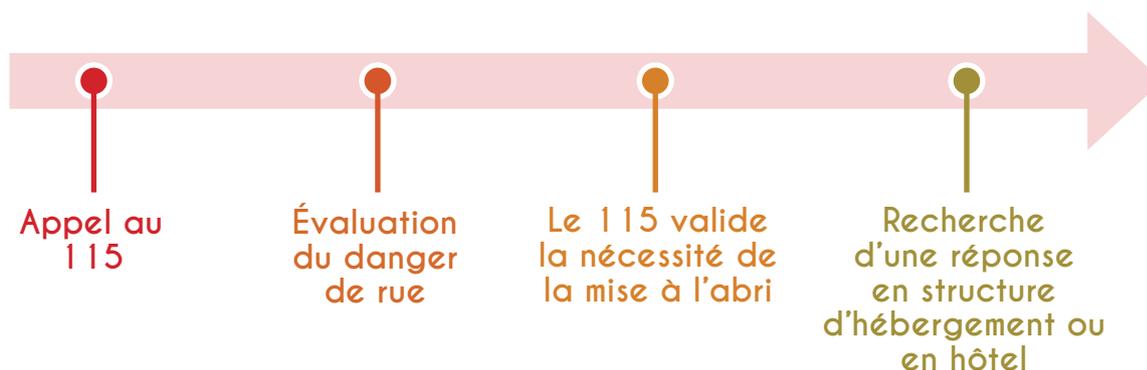
La loi ALUR du 24 mars 2014 consacre le SIAO en tant qu'instance de coordination départementale du dispositif de veille sociale. Le SIAO intègre désormais le 115, numéro vert gratuit pour les « sans abris », qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de répondre aux situations d'urgence sociale liées à l'hébergement.

Les missions du 115 sont multiples, à savoir :

- > offrir un premier contact attentif et humain aux demandeurs d'une mise à l'abri ;
- > évaluer la demande, notamment le caractère d'urgence de la situation du ménage en difficulté ;
- > informer le demandeur, en fonction de ses besoins, sur les modalités de prise en charge du 115, l'hébergement d'urgence et les accueils de jour, l'accès aux soins, à l'hygiène et aux points de distribution alimentaire, les services sociaux, les téléphonies sociales, etc ;
- > proposer et organiser une mise à l'abri immédiate pour les situations de personnes en danger de rue avéré, lorsque les disponibilités en structure ou en hôtel le permettent ;
- > orienter les personnes en difficultés vers les dispositifs sociaux adaptés à leurs problématiques sur le territoire.

Au quotidien, l'intervention du 115 se traduit ainsi par l'écoute des demandes d'usagers, l'évaluation fine de leurs besoins et de leur vulnérabilité, l'examen et la prise en compte de problématiques particulières, la recherche de solutions hôtelières pour la mise à l'abri des publics en partenariat étroit avec le PHRH*. Elle se traduit également, auprès des structures d'hébergement d'urgence, essentiellement dans le cadre du « plan hiver » qui donne lieu à l'ouverture de places temporaires de mise à l'abri au profit des personnes en demande auprès du 115.

Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble des outils du SIAO, le 115 observe une attention particulière aux problématiques liées à l'errance des jeunes, aux femmes sortant de maternité et aux femmes victimes de violences conjugales, publics pour lesquels divers partenariats étroits existent en Seine-Saint-Denis afin de répondre au mieux à ces situations.



Le 115 travaille au quotidien en lien étroit avec les dispositifs de la veille sociale du département, et notamment les accueils de jour. Les écoutants orientent de plus en plus de familles vers ces dispositifs d'accueil en journée pour rompre l'isolement lié à l'hébergement hôtelier, ainsi que de nombreuses personnes seules pour lesquelles les solutions d'hébergement sont rares.

* PHRH : Pôle d'hébergement et de réservation hôtelière du Samu Social de Paris qui recherche des places d'hôtel notamment pour le 115-93 depuis 2009.

Le 115 a également en charge la régulation territoriale et fonctionnelle des équipes mobiles d'aide, dites maraudes (de l'Hôtel social 93, du Secours Islamique France et de la Croix-Rouge française). Elles sillonnent chaque soir le territoire pour se rendre auprès des personnes sans domicile « installées » à la rue pour des prestations diverses (alimentation, duvet, ...).

Le traitement des appels

Une explosion du nombre d'appels, particulièrement entre 6h et 9h du matin...

Le territoire de la Seine-Saint-Denis abrite des milliers de familles hébergées dans le cadre d'une prise en charge hôtelière par différents dispositifs de mise à l'abri (Samu Social de Paris et d'autres 115 franciliens). Au quotidien, et tôt le matin, ces familles essaient de rentrer en lien avec les outils territoriaux référents. Ces appels sont automatiquement dirigés sur le 115-93 pour être transférés vers les différents 115. La localisation de lieux d'hébergement sur des sites parisiens, mais limitrophes avec le département de la Seine-Saint-Denis, participe aussi de cet afflux matinal d'appels sur les lignes du 115-93.

En 2014

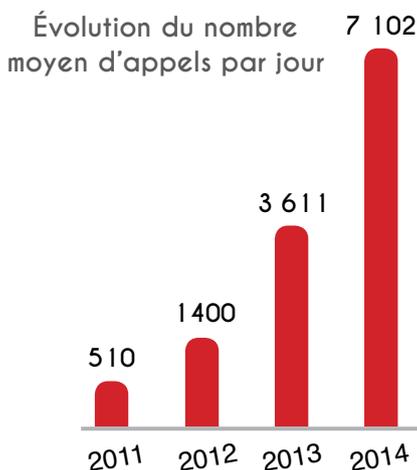
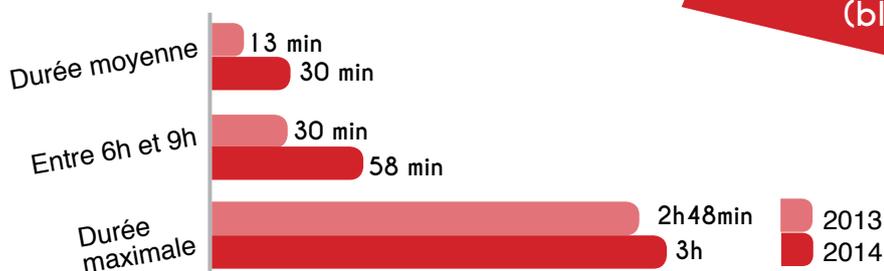
7 102 appels par jour en moyenne contre 3 611 en 2013 (+97%)

Ces appels ont connu une explosion exponentielle. Le rythme de progression des appels de 6h à 9h est ainsi de loin supérieur à celui du total des appels sur les deux années : si le nombre total d'appels a presque doublé entre 2013 et 2014, celui reçu sur la plage 6h-9h du matin a quadruplé.

...qui induit une hausse mécanique de la durée d'attente

Cette explosion du nombre d'appels et la constance des moyens humains dévolus à leur traitement a pour effet mécanique d'induire une forte hausse de la durée moyenne d'attente au téléphone.

Durée moyenne d'attente : 30 minutes
Durée maximale d'attente : 3 heures
 (blocage automatique)



Une partie des appels concerne de nouvelles demandes de mise à l'abri. Les autres appels décrochés correspondent à de nouvelles demandes de la part de personnes déjà connues du 115, à des renouvellements de prise en charge à l'hôtel, à des réclamations sur les modalités de prise en charge, ou encore à des «danger de rue non avéré», item qui signifie que le ménage n'est pas à la rue ou qu'il dispose encore de possibilités de se faire héberger, le 115 n'intervenant qu'en dernier recours.

Une journée au 115-93 Le 26 novembre 2014

Le traitement des appels par le 115-93

10 085 appels reçus pour 731 numéros différents :



- > Décrochés : 355 (soit 49% des appelants)
- > Taux de réitération : 93%
- > Temps d'attente moyen : 40 min

Plus de la moitié des demandes des appelants n'a pas pu être traitée. Ainsi, les chiffres de la demande de mise à l'abri ne sont que le reflet partiel du nombre de personnes en rupture d'hébergement sur le territoire.

On note également que le taux de réitération des appels est supérieur à 90%.

La demande de mise à l'abri

Les primo-demandeurs sont des personnes qui sollicitent le 115-93 pour une mise à l'abri et qui n'étaient pas connues du service auparavant.

42 primo-demandeurs
(772 sur le mois de novembre)

La demande non pourvue (DNP)

88 personnes en DNP

61 ménages :

- > 36% d'isolés
- > 12% en couple sans enfant
- > 52% en famille (dont 27 enfants)

Les demandes non pourvues correspondent aux situations pour lesquelles une demande d'hébergement a été formulée au 115, mais à laquelle aucune solution n'a été trouvée, faute de place.

Ce jour là, 6 230 personnes étaient hébergées à l'hôtel et 154 en structure d'hébergement hivernal en Seine-Saint-Denis.

Les publics pris en charge

6 384 personnes
dont 48% d'enfants
2 293 ménages

Typologie des personnes hébergées



3 069 enfants
dont :

37% ont moins de 3 ans et
14% ont entre 3 et 6 ans



40 jeunes
isolés âgés
de 18 à
24 ans



161 femmes
enceintes
dont 45
femmes seules

Les âges



La composition des ménages (en personnes)



Couples
avec enfants
2 965



Femmes seules
avec enfants
2 856



Hommes seuls
avec enfants
128



Hommes
seuls
141



Femmes
seules
121



Couples avec
femmes enceintes
86



Femmes seules
enceintes
45



Couples
sans enfant
42

Le profil des ménages en demande

> Augmentation de la demande venant de familles



8 personnes sur 10 en familles

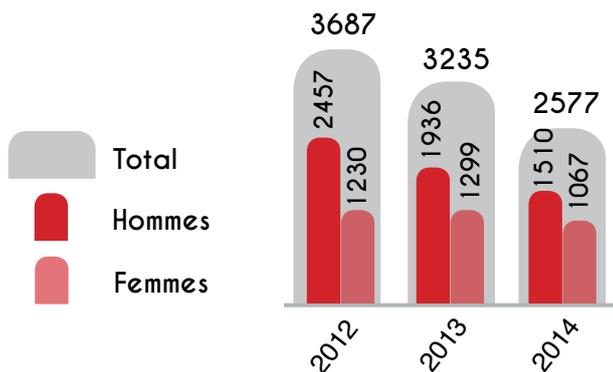
dont 52% en famille monoparentale

11 571 personnes en famille ont exprimé une demande de mise à l'abri, dont 4 893 adultes et 6 678 enfants. En comparaison avec 2013, la demande des familles connaît une progression de 14%.

La demande des familles semble être portée par l'existence de solutions hôtelières, alors que celle des isolés semble être découragée par la pénurie des places mobilisables en leur direction.

> Recul continu des «isolés»

À l'inverse des demandes de personnes en familles, les demandes d'isolés connaissent un net recul depuis 2012. Ainsi, alors que 3687 isolés exprimaient une demande au 115 en 2012, ils sont 2577 en 2014.



Diminution de près d'un tiers des demandes d'hommes isolés depuis 2012

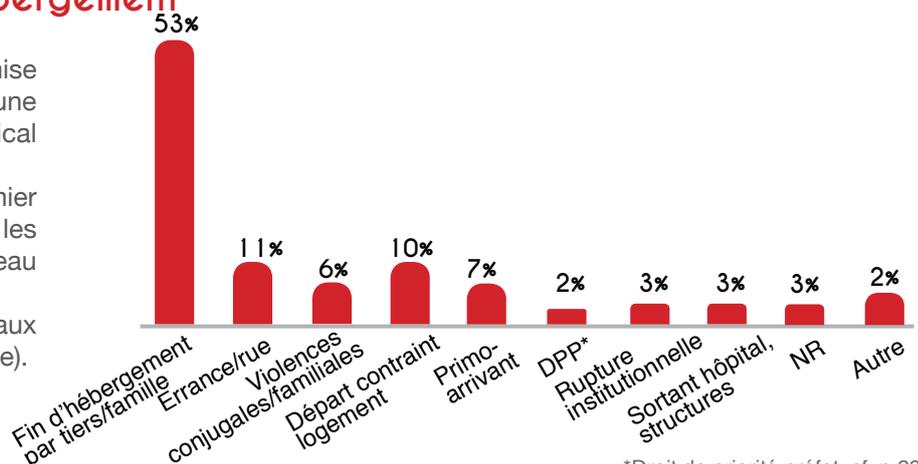
Cette tendance se retrouve également dans l'analyse des primo-demandes. Si entre 2011 et 2014 le nombre moyen par jour de primo-demandeurs est resté stable (autour de 22 personnes par jour), c'est le profil de ces derniers qui a changé. En effet, alors que les primo-demandes émises par les hommes seuls ont été divisées par deux (passant de 4 par jour en moyenne en 2011 à 2 par jour en moyenne en 2014), elles ont augmenté pour les ménages avec enfant, (passant de 15 en 2011 à 17 en 2014). Les primo-demandes des femmes seules et des couples sans enfants sont restées stables.

> Causes de rupture d'hébergement

Un ménage sur deux en demande de mise à l'abri (52%) a sollicité le 115 suite à une fin d'hébergement familial (27%) ou amical (25%).

Ce motif vient sans doute cacher le premier motif d'errance ou de rupture, lorsque les personnes ont pu solliciter leur réseau quelques temps.

Elles sont suivies des demandes liées aux expulsions locatives (11% de la demande).



*Droit de priorité préfet, cf. p.28

> Ressources et emploi

Plus d'un ménage sur deux (57% précisément) ayant sollicité le 115 en 2014 déclarent disposer de ressources. Un ménage sur cinq a déclaré disposer de revenus d'activité et pourrait donc, sous certaines autres conditions, remplir les conditions financières permettant un accès au logement.

Plus d'un ménage sur deux déclare avoir des ressources

> Suivi social

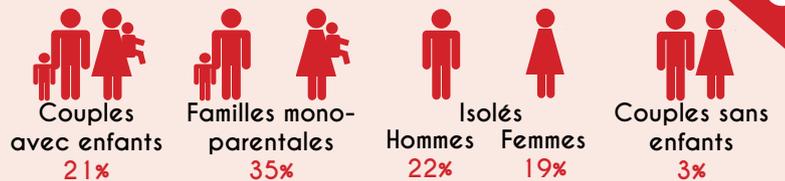
La moitié des ménages déclare avoir un suivi social

Le suivi social déclaré auprès du 115 est une donnée qui demeure fragile. Dans la plupart des cas, les suivis sociaux en accueils de jours et en hôpitaux constituent davantage une mise en relation ou une personne ressource vers les acteurs compétents du territoire. Par ailleurs, les accompagnements proposés par les circonscriptions du Conseil départemental sont contraints par la saturation des services et par le nombre de suivis par travailleurs sociaux dépassant une centaine de ménages.

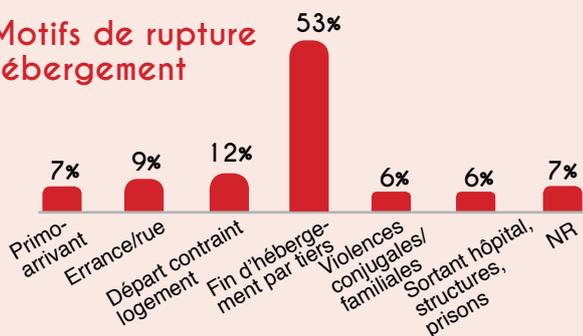
Les primo-demandeurs de 2014

3 750 ménages, soit 7 956 personnes dont 3 296 enfants (à noter 425 naissances en 2014)

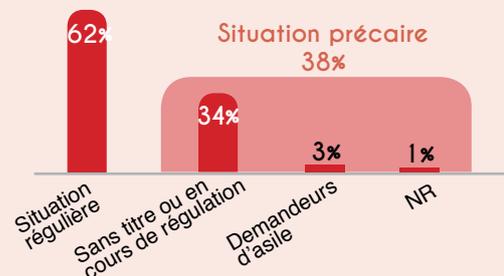
> Typologie des ménages (en ménage)



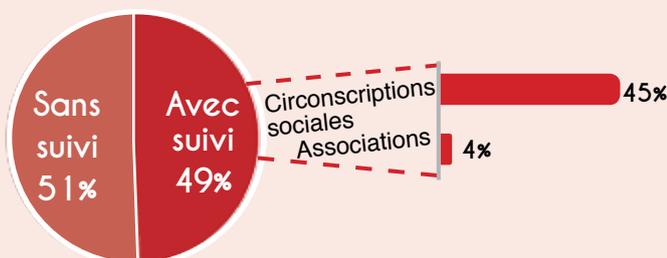
> Motifs de rupture d'hébergement



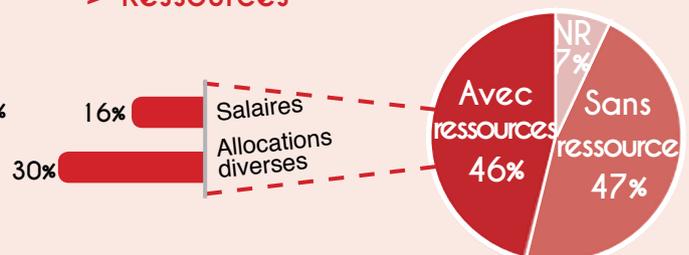
> Situation administrative



> Suivi social



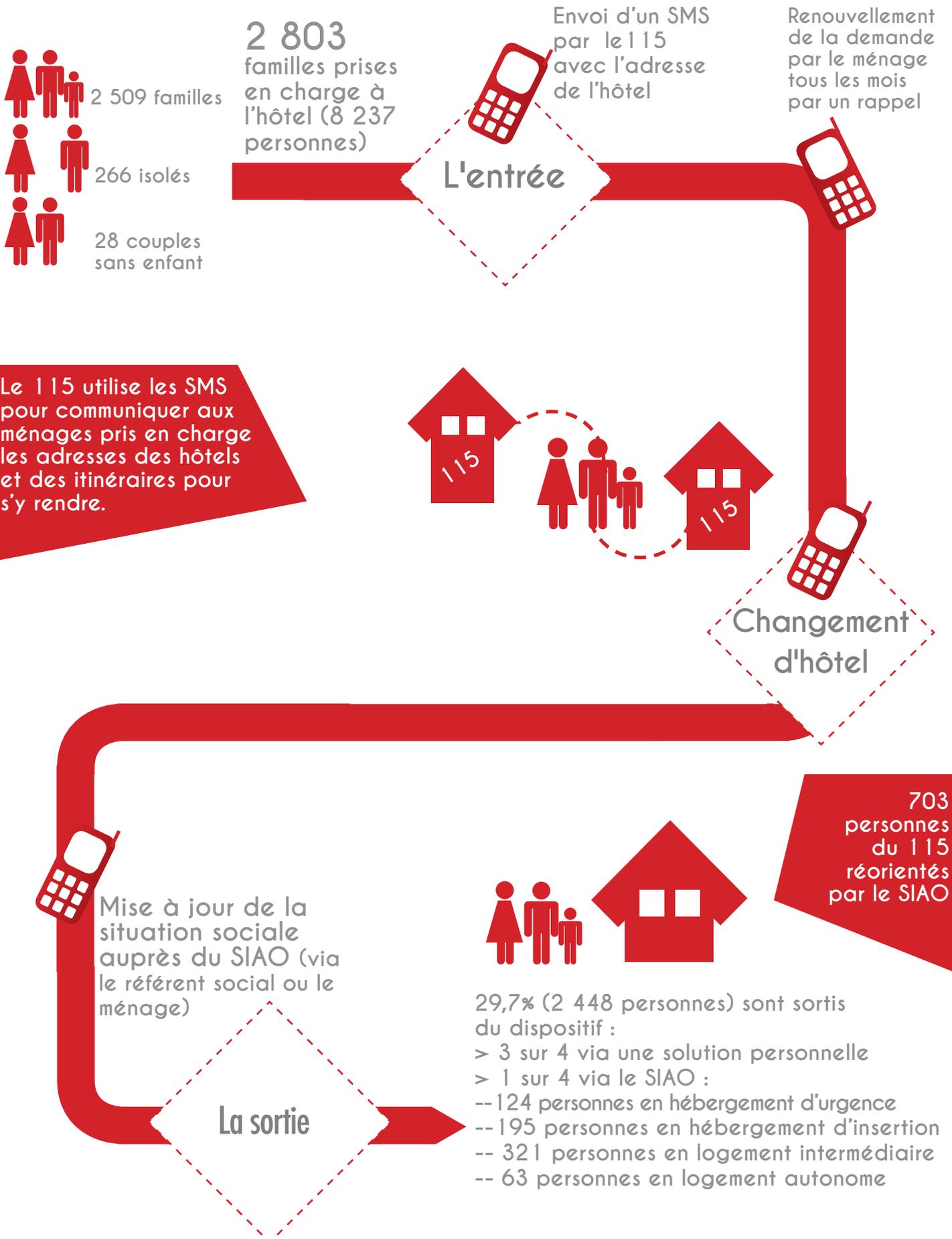
> Ressources



FOCUS

La prise en charge à l'hôtel

De la demande de mise à l'abri à l'obtention d'une orientation à l'hôtel



Les modalités et les conditions de prise en charge à l'hôtel

L'hébergement hôtelier constitue la principale solution immédiate d'orientation pour les ménages en rupture d'hébergement et en situation de rue. Cependant, à la lecture des enquêtes réalisées notamment par le Secours Catholique (étude menée entre novembre 2013 et mars 2014 auprès de 260 ménages) et par l'observatoire du Samu Social de Paris (étude menée le 1er semestre 2013 auprès de 801 familles prises en charge en centres d'hébergement et en hôtels), force est de constater que la prise en charge de longue durée sur ce type d'hébergement peut constituer un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle et entraîner une dégradation des situations sociales des ménages au fur et à mesure que s'allonge la durée de la prise en charge hôtelière.

Ainsi :

> les membres de la famille vivent dans la **promiscuité**, ce qui augmente le risque de souffrances et parfois de violences : **espaces surpeuplés** et privés de confort, sanitaires et douches souvent à l'extérieur des chambres, manque d'intimité et des lits fréquemment partagés par parents et enfants ;

> cuisiner devient un luxe et la santé des personnes accueillies s'en ressent, notamment les enfants pour qui un **équilibre alimentaire** est primordial pour leur croissance ; la seule obligation d'un hôtel est de disposer d'un

micro-ondes, souvent partagé par plusieurs familles. Les questions de la nutrition et de l'insécurité alimentaire sont ainsi centrales dans le quotidien des familles hébergées en hôtels (notamment pour les femmes enceintes, une sur deux étant en état d'anémie, plus d'un tiers présentant un trouble dépressif avéré, avec des déclarations de grossesse souvent tardives et des suivis de grossesse fréquemment inexistant), de même que celles de la santé physique et émotionnelle ressenties ;

> la **localisation géographique** des hôtels peut représenter un véritable frein à l'insertion.

Les hôtels sont souvent situés dans des zones éloignées des transports, des commerces et des services publics.

La saturation des hôtels entraîne l'éloignement des familles ainsi

qu'une instabilité de la prise en charge (changements d'hôtels et de territoires),

instabilité qui fragilise voire met en échec les suivis sociaux et sanitaires (et notamment les suivis de grossesse ou les suivis post-accouchement lors du retour en hôtel en sortie de maternité). La

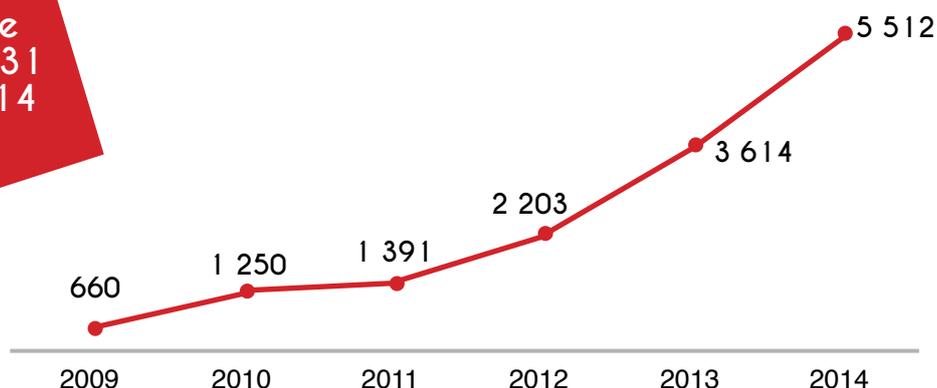
scolarisation des enfants est rendue difficile (retards etc), ce qui à terme peut causer la déscolarisation et/ou l'échec scolaire des enfants.

> le regard des tiers sur les conditions de vie pèse sur toute la famille, à l'école et sur les lieux de travail.

Outil efficace dans l'urgence, les nuitées hôtelières ne constituent donc pas un mode de prise en charge satisfaisant dans le temps. Des solutions alternatives pour la poursuite du parcours d'insertion et d'accès au logement après l'étape de mise à l'abri en urgence par le 115-93 sont donc nécessaires. Si la prise en charge hôtelière pallie le déficit de logements et de places d'hébergement, elle n'en reste ainsi pas moins inadaptée, accentuant la fragilité des familles déjà en difficulté.

Avec + de 30 000 nuitées gérées quotidiennement au niveau régional par le PHRH, il devient de plus en plus difficile de rechercher des solutions adaptées à chaque situation individuelle (proximité du lieu de soin, d'emploi, de scolarité, des modes de garde, chambre accessible aux personnes à mobilité réduite...).

Évolution du nombre moyen de nuitées hôtelières par jour



+ 30% entre le 1er janvier et 31 décembre 2014

La cellule d'évaluation sociale auprès des ménages en hôtel 115

Cette équipe de travailleurs sociaux a pour objectif d'inscrire l'ensemble des ménages pris en charge par le 115 de la Seine-Saint-Denis dans un parcours d'hébergement-logement dans le cadre du SIAO. Son rôle est d'évaluer la situation sociale des ménages et de faciliter les interactions entre les différents acteurs sociaux.

Principales missions :

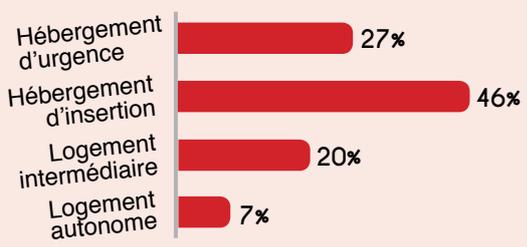
- > évaluation sociale et inscription dans un parcours SIAO ;
- > actualisation des évaluations sociales ;
- > orientation vers des acteurs sociaux ;
- > gestion des situations préoccupantes ;
- > traitement des demandes partenaires ;
- > attention particulière des situations de jeunes isolés.

Pour les ménages pris en charge par le 115 en Seine-Saint-Denis et ne disposant d'aucune évaluation sociale et d'aucun suivi, la cellule réalise à l'hôtel un diagnostic des situations afin de poser une ou plusieurs préconisations d'orientations pérennes adaptées.

La cellule a également été sollicitée 261 fois dans le cadre de signalements qualifiés de préoccupants et 358 fois quand une évolution significative d'un ménage a été identifiée par un écoutant du 115.

**1263 évaluations
inscrites dans le SI-SIAO
dont 530 transmises par le
Conseil départemental
753 ménages rencontrés
au moins une fois**

Préconisations d'orientation après évaluation



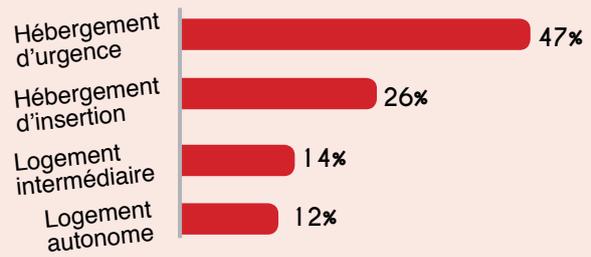
L'évaluation des ménages «droit de priorité préfet» (DPP)

Interlogement93 a été mandaté par l'UT DRIHL 93 pour établir une évaluation sociale et inscrire dans un parcours SIAO l'ensemble des ménages pris en charge au titre du Droit de Priorité Préfet.

Ce public a bénéficié d'une prise en charge par décision du préfet suite à des opérations d'évacuations collectives de squats et de camps sur le département.

Sur les 200 ménages concernés, seuls 140 ménages ont accepté d'être rencontrés pour la réalisation de leurs évaluations sociales,

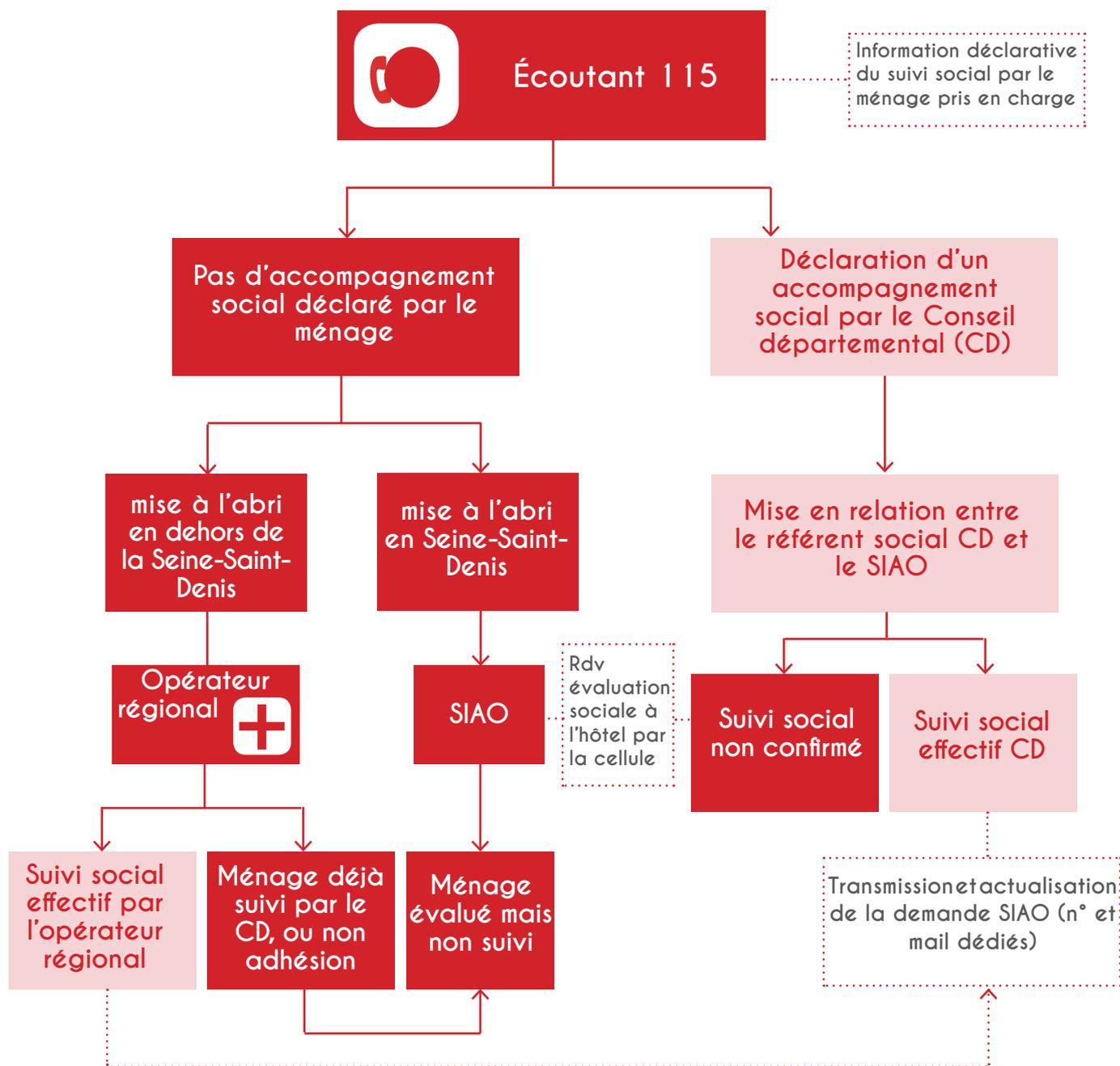
Préconisations d'orientation après évaluation



notamment pour cause de situations administratives bloquées.

En 2014, 92 ménages DPP sont sortis du parc hôtelier du 115, dont : 15 suite à une orientation pérenne adaptée via le SIAO, 20 suite à un arrêt de prise en charge décidé par l'UT DRIHL 93, 57 suite à l'identification d'une solution personnelle par les ménages concernés.

L'évaluation et l'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel



Derrière l'information du suivi social déclaré pour les 2100 ménages pris en charge fin décembre par le 115 se cache des réalités différentes :

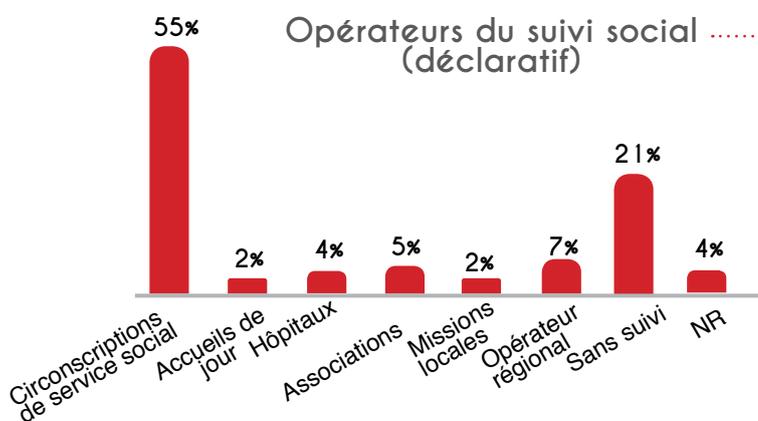
- > 47% auprès d'une circonscription du Conseil Départemental. Il n'existe pas de contractualisation avec le ménage concernant son suivi, qui s'avère plus ou moins régulier et effectif selon les sollicitations du ménage ;
- > 24 % auprès de l'opérateur régional Croix Rouge, qui met en place un contrat avec chaque ménage qu'il rencontre sur le lieu de l'hôtel (50 ménages par travailleur social) ;
- > 29% sont sans suivi (dont certains déclarent être en contact avec un service social d'un hôpital (5%), d'une mission locale (2%) ou d'une association (5% dont les accueils de jour).

L'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel

L'accompagnement social des ménages pris en charge est un enjeu majeur de l'hébergement.

Le suivi social, et plus encore l'accompagnement effectif des personnes, est une des conditions préalables à la construction d'un parcours d'hébergement visant à terme l'accès au logement autonome, notamment grâce à la réalisation d'une évaluation sociale actualisée permettant de poser des préconisations d'orientation et la mise en place des démarches éventuelles d'accès aux droits.

Si la part des ménages déclarant au 115 ne bénéficier d'aucun suivi social a baissé de 33 à 21% entre 2013 et 2014, l'intervention de différents acteurs dans ce domaine ne suffit pas à couvrir l'ensemble du public.



En 2014, déclaration du suivi social par les ménages :
75% avec suivi
21% sans suivi
4% non renseigné

Le droit commun

Le Conseil départemental assure le suivi et l'accompagnement social de nombreux ménages mis à l'abri en Seine-Saint-Denis. Mais la croissance constante ces dernières années du nombre de ménages en demande dans les circonscriptions sociales rend difficile aujourd'hui l'effectivité de l'ensemble de ces suivis et accompagnements.

De même, les accueils de jour du département sont fréquemment cités par les personnes en demande d'hébergement comme assurant leur suivi social. Ces « suivis », à caractère palliatifs au regard du trop grand nombre de ménages en demande auprès des services sociaux de droit commun, participent plus d'une mise en lien avec les acteurs pertinents du territoire. Dans certains cas, un diagnostic social des situations des ménages est transmis au SIAO, mais ce n'est généralement pas au cœur de leurs missions.

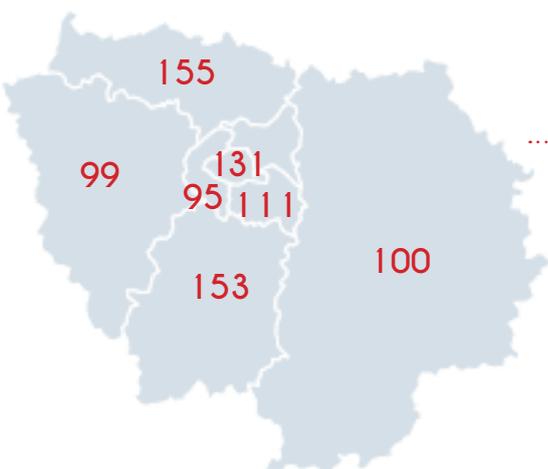
L'instabilité des prises en charge hôtelières et l'éloignement géographique fréquent amènent une fragilisation ou l'arrêt de certains suivis et accompagnements, induisant un isolement du ménage et une moindre connaissance de sa situation sociale. C'est pourquoi un axe d'intervention spécifique au profit de ces ménages dits « extra-territoriaux » a été mis en place fin 2013 pour se développer fortement en 2014.

L'opérateur régional intervenant au profit des ménages « extra-territoriaux » (Données du 31.10.2013 au 31.10.2014)

Fin 2013, un opérateur régional (la Croix Rouge française) a été mandaté pour accompagner socialement les ménages pris en charge par les 115 franciliens, en dehors de leur département, qui déclaraient ne pas ou plus bénéficier de suivi social.

L'objectif de cette démarche est de disposer de diagnostics actualisés des situations des ménages et de proposer un accompagnement social, afin de favoriser la construction d'un parcours d'hébergement et réduire la durée de prise en charge en hôtel.

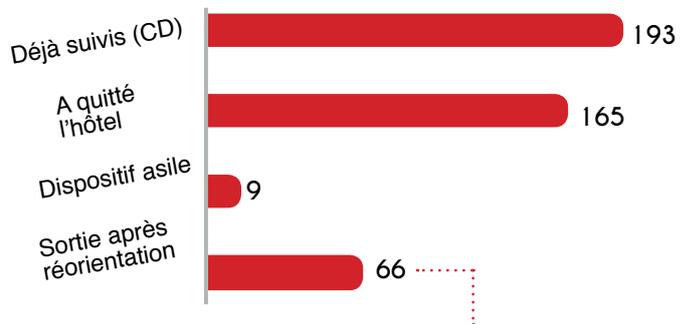
Répartition des ménages 115-93 orientés par l'OR



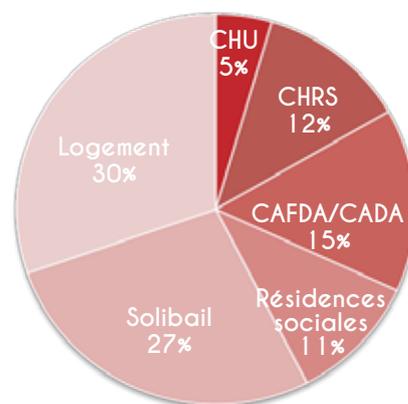
844 ménages 115-93 orientés vers l'opérateur régional
407 ménages encore suivis au 31.10.14

40% des hôtels se situent en dehors de la Seine-Saint-Denis

Motifs pour lesquels les ménages orientés vers l'OR ne bénéficiaient plus de suivi social



Destinations des sorties



L'opérateur régional transmet au volet urgence du SIAO 93 quotidiennement l'évaluation sociale et les perspectives d'hébergement des ménages, dont l'ancrage territorial est défini en Seine-Saint-Denis.

II. LES PÉRIODES HIVERNALES 2013/2014 - 2014/2015

Comme chaque hiver, le dispositif départemental a pu proposer des places à des personnes isolées et des familles pour se mettre à l'abri temporairement ou au sein de dispositifs pérennes, dans le cadre de la veille saisonnière, traditionnellement appelée « plan hiver ».

Une logique de parcours hivernal qui continue de se développer, notamment articulée autour de dispositifs expérimentaux : les SAS

L'hiver 2013/2014 avait été marqué par un renforcement de l'évaluation sociale des publics mis à l'abri par les équipes des structures. Ce travail a permis de réorienter 114 ménages sur des places pérennes. Une innovation majeure de l'accueil réalisée durant l'hiver 2014-2015 réside dans la logique de parcours hivernal articulée autour de dispositifs SAS, dits structures de premier accueil.

Auparavant, les propositions de mise à l'abri hivernale en structure s'effectuaient directement sur un dispositif de prise en charge prolongée, excepté en périodes dites de « grand froid ». Ainsi, la personne orientée pouvait rester jusqu'au 31 mars sur la place qui lui avait été proposée, notamment en l'absence d'orientation pérenne adaptée ou de réorientation sur un dispositif plus adapté aux ménages concernés pendant la période hivernale.

Afin de mieux connaître la situation socio-professionnelle des personnes mises à l'abri, mieux appréhender leurs besoins et leurs projets, et ainsi mieux cerner le territoire et les structures d'accueils adaptés, la grande majorité des personnes seules et de nombreuses familles ont bénéficié d'une orientation temporaire en structure SAS (quinze jours pour les personnes isolées, trente jours pour les familles) pendant l'hiver 2014-2015, le temps de réaliser une première évaluation sociale de leur situation, avant de se voir proposer une réorientation sur un autre dispositif hivernal.

Le parcours de prise en charge se poursuit dans une structure de mise à l'abri prolongée, dite de niveau 1, proposant des prises en charge d'un mois renouvelable par appel au 115 à l'issue de cette période. Ou alors, il se poursuit dans une structure d'hébergement hivernal dite de niveau 2, au sein de laquelle la prise en charge s'effectue jusqu'à la fin de l'hiver. Le choix de la structure post SAS s'effectue au regard de l'évaluation sociale réalisée et du projet individuel de la personne accueillie. Chaque prise en charge s'accompagne d'un courrier signé par le préfet de Seine-Saint-Denis, propre à chaque catégorie de dispositif hivernal, qui énonce les modalités de la mise à l'abri proposée.

Ces dispositifs SAS ont fonctionné pendant trois mois (novembre 2014 à janvier 2015), ce qui s'est concrétisé par des places disponibles chaque semaine pour répondre aux demandes exprimées auprès du 115, avant que les capacités d'accueil des autres structures hivernales ne soient toutes occupées.

Hiver 2013-2014



5 610 appels reçus en moyenne par jour.

Primo-
demandeurs

3 105 demandeurs non connus du 115-93



333 places mobilisées au maximum

Familles Isolés Couples sans enfant



9 sur 10



4 sur 10



4 sur 10

Taux de
couverture



314 signalements
507 sorties

Hiver 2014-2015



14 180 appels reçus en moyenne par jour.

Primo-
demandeurs

3 954 demandeurs non connus du 115-93



373 places mobilisées au maximum

Familles Isolés Couples sans enfant



9 sur 10



4,5 sur 10



3 sur 10

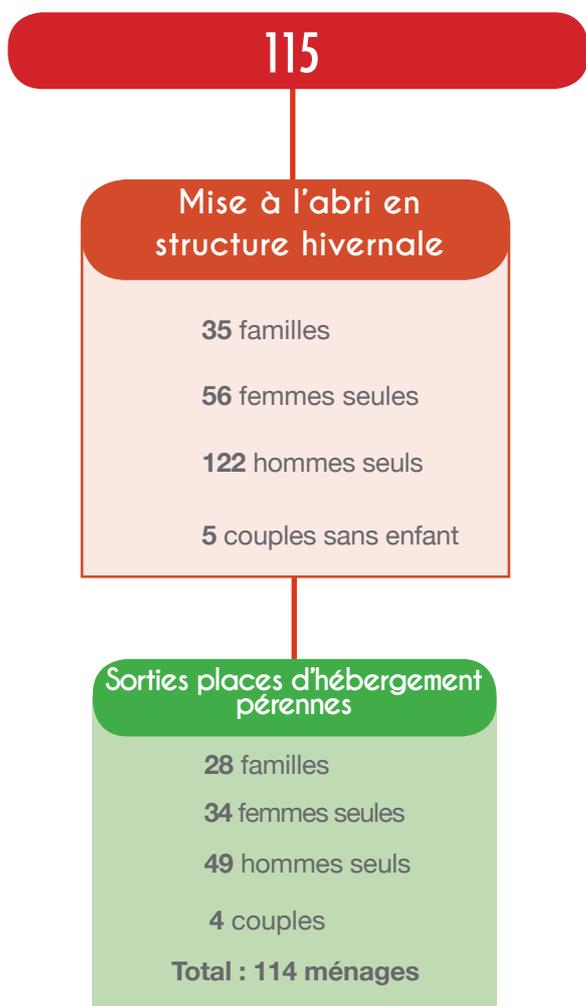
Taux de
couverture



305 signalements
595 sorties

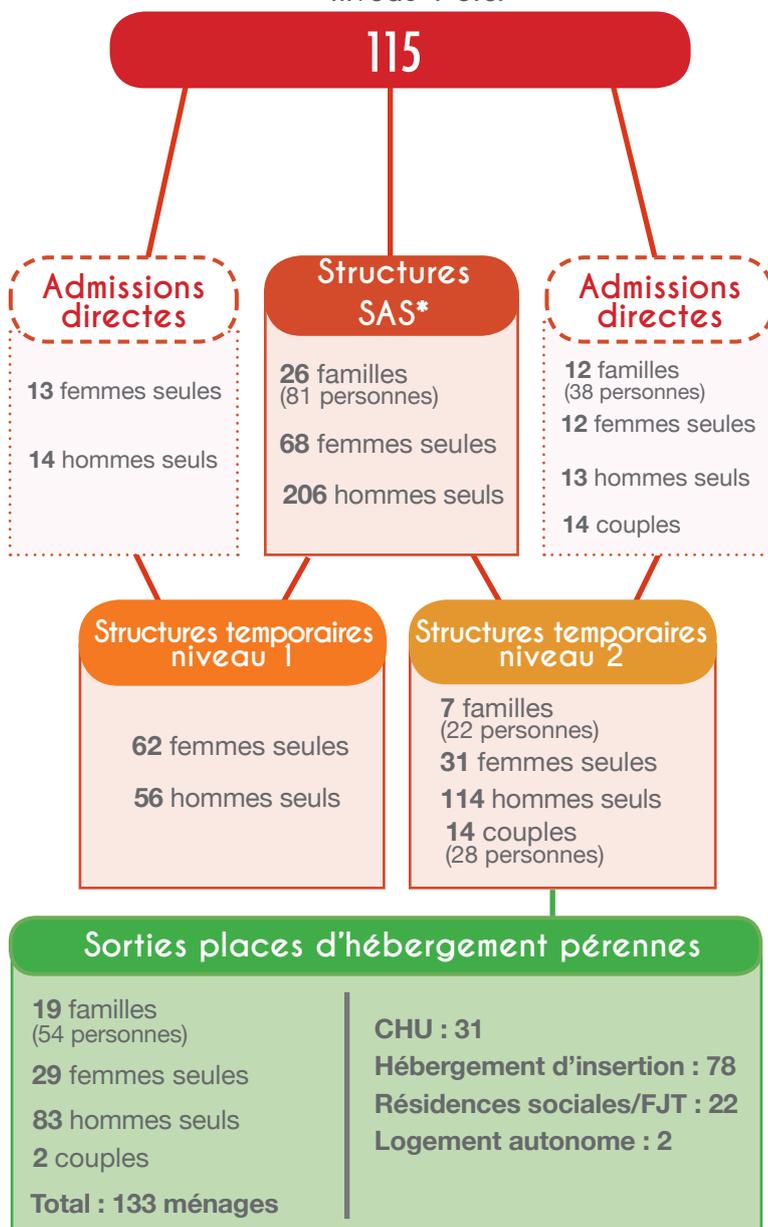
Mise à l'abri des publics de l'hiver

Hiver 2013-2014



Hiver 2014-2015

*les personnes en sas peuvent ensuite passer en niveau 1 etc.



Il ressort de l'organisation de l'hiver 2014-2015 :

1. Une meilleure connaissance du public orienté grâce aux évaluations sociales;
2. Un délai plus conséquent pour travailler l'orientation pérenne des personnes ainsi mises à l'abri. Il apparaît également .
3. Une forte implication des personnes dans leurs démarches et la réalisation du diagnostic social de leur situation.

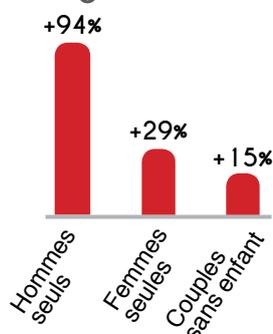
Le profil des demandeurs de l'hiver

Augmentation de 27% du nombre de personnes en demande de mise à l'abri entre novembre 2013 et novembre 2014

D'un hiver à l'autre, la demande d'hébergement est en progression. Entre les mois de novembre et mars 2014/2015, le nombre de personnes en besoin de mise à l'abri était de 12 191 personnes contre 9 312 en 2013/2014.

La période hivernale offre une solution de prise en charge pour les publics qui manquent de places durant le reste de l'année : les personnes isolées et les couples sans enfants.

Évolution de la demande de ces ménages entre les deux périodes

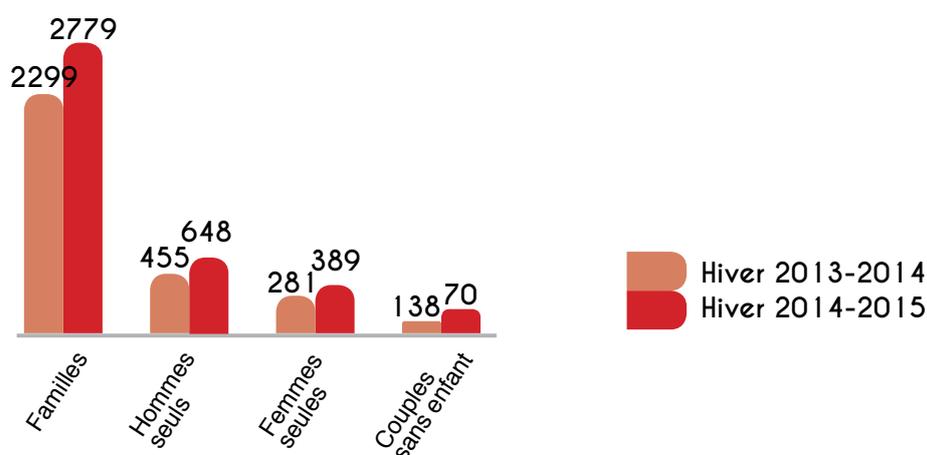


Ce constat témoigne d'une demande « saisonnière » pour ces publics qui limitent au maximum les recours au 115 en dehors de la période.

20% d'augmentation des demandes de mise à l'abri de personnes ayant appelé spécifiquement durant l'hiver

Il semblerait que, tant pour les personnes seules déjà connues du dispositif d'hébergement, que pour celles qui sollicitent le 115 pour la première fois, la période hivernale soit identifiée comme le moment désigné pour obtenir une solution de mise à l'abri.

Évolution du nombre de primo-demandeurs de l'hiver entre les deux périodes



En comparaison avec les demandes exprimées sur toute l'année, le public de l'hiver semble marqué par un même état de précarité (47% de ménages sans ressources, 15% en moyenne disposent de revenus du travail), un même profil sur le plan administratif (60% des ménages en situation régulière ou de nationalité française). Pour autant, les ménages de l'hiver expriment un plus grand éloignement avec les circonscriptions de service social (35% de suivi par les CSS, contre 45% en moyenne le reste de l'année). Ce constat traduit la situation d'un public évoluant à l'écart des dispositifs de droit commun.

III. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE

Une régulation quotidienne des interventions des équipes mobiles d'aide (REMA) sur le territoire est effectuée par le 115 qui transmet les signalements venant des usagers eux-mêmes, des particuliers, des pompiers et des différents partenaires à la maraude (EMA) qui est la plus proche du lieu géographique et la plus adaptée à la nature du signalement. Les EMA sont constituées des équipes de professionnels et de bénévoles du Samu Social (Hôtel Social 93), du SIF et de la Croix-Rouge française.

Le 115 recueille également les signalements émis par les équipes mobiles d'aide (EMA) lors de leurs maraudes. Les Restos du Cœur participent aussi à ces interventions quotidiennes pour les personnes en demande d'une prestation alimentaire.

Afin d'affiner cette régulation quotidienne, un outil de géolocalisation est en cours d'expérimentation dans la perspective d'être ensuite généralisé. L'idée est d'une part, de pouvoir intervenir plus rapidement lors de signalements en ayant une localisation précise de chacune des EMA au moment du signalement. D'autre part, l'outil de géolocalisation permettra de cartographier les lieux de vie visités par les EMA afin d'avoir une vue d'ensemble des personnes installées à la rue en Seine-Saint-Denis et une vision précise des zones couvertes par ces interventions.

Deux types de réunions mensuelles, animées par le SIAO, ont lieu afin d'améliorer la régulation des EMA et le suivi des personnes à la rue. La première réunit les responsables des maraudes du 93 ainsi que celle de l'aéroport CDG, des Restos du Cœur, le 115, ainsi que des médiateurs de certaines villes (Aubervilliers, Saint-Denis, Pantin, Bobigny). Cette réunion de coordination des maraudes a pour but de connaître les fonctionnements de chacun, améliorer la couverture territoriale, recenser les besoins, signaler des situations afin qu'un relais puisse être organisé et partager des informations concernant des personnes connues par les partenaires présents. La deuxième concerne les équipes de terrain des 3 maraudes (Samu Social 93, CRF93, SIF) et le 115 afin d'améliorer les pratiques communes, notamment autour de la réception et du traitement des signalements.

La fonction de REMA a été élargie en 2014, à une mission dédiée au parcours des publics en grande exclusion. Il s'agit d'améliorer d'une part, la coordination des maraudes, la couverture territoriale des EMA, le suivi des personnes installées durablement à la rue ; et d'autre part, être garant de la construction d'un parcours d'hébergement pour les personnes en situation de grande exclusion. Cette mission doit permettre d'identifier les structures manquantes concernant ce public dans l'idée d'un parcours de sortie de rue, de travailler le lien avec les structures d'hébergement et autres partenaires pouvant étayer la situation.

L'idée est de réunir les différents acteurs qui travaillent autour du public installé durablement à la rue : maraudes, EMPP, structures d'hébergement, accueils de jour, ... afin de pouvoir réfléchir ensemble à l'accueil de ce public, tenter de mettre en place un partenariat efficace entre les différents acteurs dans le but de proposer des réponses adaptées en matière d'hébergement pour ce public de la sortie de rue vers l'insertion quand le moment sera adapté. Une réflexion est à mener concernant le type de structure, le mode d'accueil, le personnel adapté, la mixité ou non des publics, l'accueil en pleine nuit, ...

Le partenariat a été renforcé avec la brigade des sapeurs pompiers de Paris en facilitant leur contact grâce à un accès à la ligne téléphonique dédiée aux partenaires. Il s'agit de les sensibiliser à la problématique des personnes installées durablement à la rue et essayer d'améliorer la prise en charge des équipes qui interviennent à la demande des maraudes auprès de personnes à la rue en détresse médicale. À l'inverse, le 115 réceptionne des appels passés aux pompiers qui ne relèvent pas des premiers secours mais plutôt de la détresse sociale.



Nombre de signalements

455

67% durant la période hivernale

Prégnance des signalements durant l'hiver



SORTIES MARAUDES :

656

SAMU SOCIAL 93

176
CROIX-ROUGE FRANÇAISE

109
SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

La périnatalité

Une attention spécifique portée aux femmes enceintes et sortant de maternité

Un partenariat avec SOLIPAM qui se développe au profit du suivi de grossesse des femmes enceintes

Lorsqu'il a connaissance d'une situation où une femme enceinte ne bénéficie d'aucun suivi de grossesse, le SIAO propose à la personne d'adresser sa situation au réseau « Solipam » (Solidarité Paris Maman) afin de favoriser son inclusion dans un réseau territorial d'acteurs sanitaires et de mettre en place un suivi effectif de la grossesse.

Cette démarche répond au constat que souligne par ailleurs la Haute Autorité de Santé d'un taux élevé de mortalité infantile et de mortalité périnatale en Seine-Saint-Denis, et que l'on peut résumer ainsi : « grossesse + précarité = urgence médicale ».

Solipam est un réseau de santé périnatale ayant trait à la grande précarité sur le territoire francilien, dont l'objet est de permettre aux femmes enceintes ou récemment mères et en situation de précarité, de pouvoir bénéficier de soins préventifs et curatifs de même niveau que la population générale. Son action consiste à faciliter l'intégration précoce dans le système de soins et garantir une continuité du suivi médical (prénatal à compter des premières semaines de grossesse et post natal jusqu'aux 3 mois de l'enfant).

L'ambition de ce partenariat s'inscrit donc dans une volonté réciproque des acteurs concernés de lier l'intervention médicale et l'intervention sociale pour répondre au mieux aux besoins de chaque femme (ouverture des droits, hébergement, alimentation...) afin de sécuriser la prise en charge en mobilisant l'ensemble des partenaires de proximité sur le territoire concerné.

Une expérimentation au profit des femmes sortant de maternité

En 2014, le SIAO a mené une expérimentation visant à la mise à l'abri des femmes sortant de maternité. Cette expérimentation s'est déroulée en deux temps : un partenariat spécifique à l'hôpital Delafontaine avant généralisation en août du dispositif à l'ensemble des maternités publiques du département de la Seine-Saint-Denis.

L'objectif est de faciliter la recherche d'une solution adaptée à la situation des femmes venant d'accoucher en maternité sans solution d'hébergement à leur sortie. Le SIAO tente de stabiliser la famille en proposant l'accès à une place d'hébergement spécifique pour les situations les plus fragiles, et à défaut une mise à l'abri stabilisée en hôtel. Une partie de ces femmes était prise en charge par le 115 en hôtel avant leur entrée en maternité, une autre partie étant hébergée chez des tiers jusqu'à la naissance du nouveau né.

Aussi, un circuit spécifique est créé pour adresser les demandes de prise en charge de manière anticipée au jour de la sortie. Cela permet la recherche d'une solution adaptée à partir d'une évaluation sociale et d'éviter aux services sociaux l'attente téléphonique et de permettre la recherche de solutions plus adaptées.

Il ressort un bilan positif tant en termes de partenariat développé qu'en termes de sorties et de mise à l'abri des familles concernées.



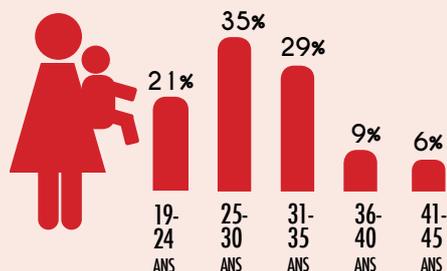
Les premiers résultats de l'expérimentation du 1^{er} février au 31 octobre 2014

Au total, le dispositif a touché 144 femmes enceintes (pour un total de 182 adultes et 178 enfants).

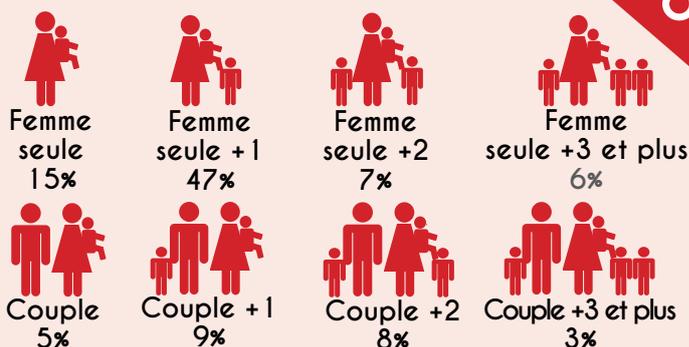
Dans un premier temps, 63 femmes sortant de maternité ont été incluses dans le dispositif, qui s'est progressivement étendu à d'autres maternités pour toucher 86 personnes à la fin du mois d'août.

Au cours de la seconde phase (qui portait sur les cinq maternités publiques du département), ce sont 60 femmes qui ont bénéficié du dispositif. **Par projection, on peut estimer à environ 300 le nombre de femmes qui pourraient bénéficier du dispositif sur une année pleine.**

LES ÂGES



COMPOSITION DES MÉNAGES

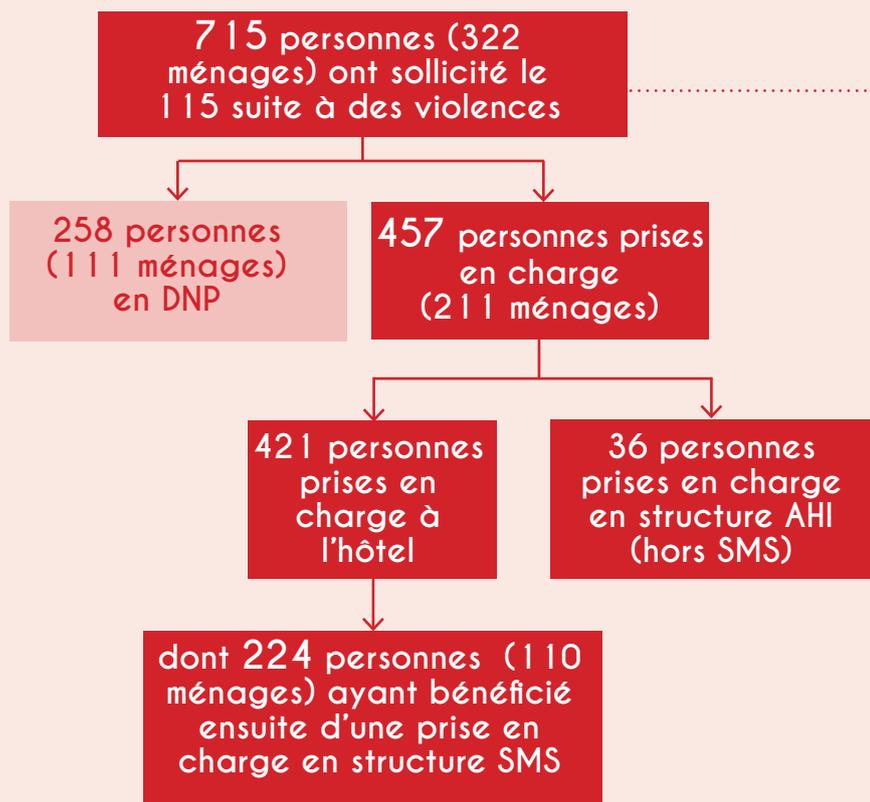


La classe d'âge la plus représentée ayant bénéficié du dispositif de l'expérimentation est celle des 25-30 ans. L'âge médian est de 29 ans.

Globalement, on constate que dans 75% des cas, les ménages sont composés de femmes seules. À noter que selon une étude effectuée par Solipam, il y aurait une corrélation forte entre l'absence du père dans le ménage et un suivi de grossesse irrégulier. Seulement un quart des femmes bénéficiant du dispositif sont en couple.

Un partenariat SOS-Femmes - 115-Interlogement93 au bénéfice des femmes victimes de violence

Le SIAO 93 est particulièrement attentif aux situations des femmes victimes de violence sur le département, et recherche systématiquement une solution de mise à l'abri immédiate. Dans ce contexte, le dispositif «Service de mise en sécurité» (SMS), permet la mise à l'abri en urgence par le 115 des femmes victimes de violences en soirée. Cette première prise en charge d'une nuit donne suite à une prise de contact le lendemain par une équipe de travailleurs sociaux de SOS Femmes qui accueille le ménage dans le cadre d'un hébergement adapté en structure pour sept nuits. Il s'agit de lui apporter un cadre rassurant, une première écoute et des conseils après l'épisode de violence et de rupture.



En 2014, 322 femmes (avec 393 enfants) ont effectué une demande de mise à l'abri liée à des violences conjugales. La moitié ont bénéficié d'une prise en charge par le dispositif

IV. LES RÉPONSES EN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Là où le 115 est un service de mise à l'abri disponible 24h/24h, le SIAO Urgence a pour mission d'inscrire dans un parcours d'hébergement.

Sur les 5 106 demandes reçues au SIAO (cf. partie Insertion), 21% relevaient d'une préconisation vers un hébergement d'urgence.

Les Centres d'hébergement d'urgence (CHU)

510 places existantes sur le territoire

**117 mises à disposition
(ménages)**

120 positionnements

93 admissions

3 refus structures /

15 refus ménages

En 2014 :

- > Pas de pérennisation de places hivernales ;
- > fermeture de « L'école de Pantin » et ouverture de « Modulotoit » ;
- > fermeture du « Domaine de Rosny » et ouverture de « Gendarmerie de Saint-Denis » ;
- > Pas de modification du nombre total de places CHU.

La Commission Technique de l'Urgence (CTU) : une instance partenariale et pluridisciplinaire

La CTU se déroule chaque vendredi matin à Montreuil. Cette instance d'échange regroupe un ensemble de professionnels des secteurs social, médical et médico-social présents sur l'ensemble du territoire de Seine-Saint-Denis. Chaque professionnel peut y participer, et si nécessaire venir présenter une situation sur laquelle il est en difficulté.

Mise en place en juin 2011 pour favoriser les échanges d'informations et de pratiques, la compréhension mutuelle des contraintes et missions de chacun des acteurs du territoire, cette instance vient répondre à des préoccupations de travailleurs sociaux sur des situations complexes, pour lesquelles des regards différenciés sont nécessaires et des partenariats locaux à développer dans le but de consolider l'accompagnement des personnes concernées et permettre d'identifier des pistes d'action pour « débloquer » les situations.

La CTU par Sandrine Bonnel, psychiatre de l'équipe mobile psychiatrique « La Boussole » :

«La création de notre équipe en 2010 a été quasiment contemporaine de la mise en place du SIAO 93, avec lequel elle partage une implantation géographique au sud-est du département. Nous avons rencontré les membres du groupe de préfiguration, et nous avons « naturellement » été invités en CTU lorsque nous avons sollicité le SIAO Urgence pour une de ces situations de grande exclusion que nous ne savions pas comment faire évoluer, et pour laquelle nous nous sentions, armés du seul bagage psychiatrique classique, particulièrement inexpérimentés .

La rencontre avec la CTU a été suffisamment décisive pour que nous choissions depuis d'essayer d'y être présents chaque semaine. En effet, nous nous sommes rendus compte de l'intérêt de pouvoir comprendre l'organisation du secteur de l'AHJ, son évolution « en temps réel » au gré des politiques saisonnières, d'approcher le fonctionnement des différentes structures, leurs publics, leurs difficultés, de connaître les travailleurs sociaux et les responsables de structure, et d'apprendre à considérer au travers du travail en direct sur les situations toute la donne sociale, administrative, éducative, qui n'est pas de notre champ de compétence mais déterminante dans la prise en charge thérapeutique et globale des personnes. La CTU en ce sens nous est en tant qu'EMPP un espace de formation permanente, qui vaut bien le temps qu'elle réclame, dans une ambiance bienveillante et conviviale qui permet des débats de qualité, techniques comme éthiques.

Enfin, la représentation restreinte des acteurs du champ sanitaire nous fait nous y sentir utiles, en adéquation avec notre mission qui mentionne explicitement la fonction d'interface avec les acteurs sociaux de première ligne. Pour un avis ou pour des démarches concrètes, pour une intervention directe de notre équipe ou pour un travail de lien avec d'autres structures de soin, nous « trouvons du travail » en CTU. Nous ne nous y sentons donc pas en dette mais en échange, entre acteurs engagés du champ médico-social, au cœur d'un dialogue parfois difficile dans les tensions de l'époque, mais dialogue d'avenir, pensable et indispensable.»

La CTU n'est donc pas une instance qui délivre des places d'hébergement. L'objet des échanges n'est pas d'octroyer des places vacantes mais de déterminer un meilleur accompagnement les ménages concernés sur son territoire d'ancrage et avec quels partenaires en appui, et quelles perspectives d'orientations sont les plus adaptées aux situations complexes examinées.

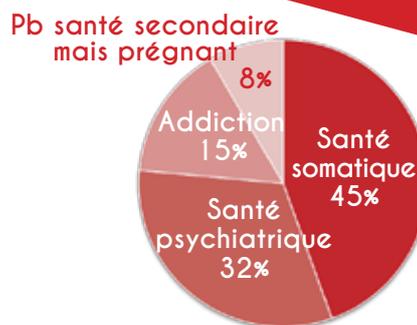
Il ressort des CTU 2014 la poursuite de l'élargissement des participants, qui dépasse le seul secteur de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence. S'il existe des présents permanents de cette instance, de nouveaux acteurs s'intègrent chaque mois à la CTU, enrichissant d'autant la pluridisciplinarité et la représentation territoriale des participants.



48 CTU
181 situations étudiées
60% des situations présentent une problématique principale (mais pas exclusive) autour de la santé

La forte prédominance du sujet santé dans cette instance constitue une incidence du manque d'outils sur le territoire pour les prises en charge médicales et médico-sociales, avec la recherche d'une solution d'hébergement par défaut pour des situations ne relevant pas de ce secteur « AHI ».

La forte proportion de situations de personnes isolées participe également de ce manque de capacités d'accueil sur le département pour ce public.



Expérimentation : parcours d'hébergement des personnes souffrant d'addiction

FOCUS

Une expérimentation entre 5 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et le SIAO de Seine-Saint-Denis a été mise en place en 2014, suite aux constats partagés des professionnels de l'hébergement et de l'addictologie qui rencontrent un public concerné par des problématiques d'addiction, rendant difficiles leur accompagnement social et médical.

Cette expérimentation poursuit les objectifs suivants :

- > améliorer la connaissance réciproque des acteurs de l'hébergement et de l'addiction et de leurs contraintes respectives notamment liées aux modifications récentes du paysage institutionnel (créations en 2008 des CSAPA, des ARS en 2009 et des SIAO en 2010);
- > orienter des personnes sans abri ayant une problématique addictive vers un outil d'hébergement et utiliser ce dernier comme support à la mise en place ou la continuité du soin ;
- > orienter des personnes ayant une problématique addictive accueillies en centre d'hébergement vers un outil de soin en addictologie afin de soutenir la prise en charge globale et les équipes socio-éducatives de la structure dans leur accompagnement ;
- > observer la prise en charge globale du public, en particulier, les aléas de cette dernière afin d'en améliorer les possibilités d'orientation via un travail collectif ;
- > observer les réponses apportées, les dispositifs mobilisés et leur articulation, et développer une analyse transversale des situations afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

20 situations ont pu être suivies sur cette première année de travail commun.

Article 30 de la loi ALUR du 24 mars 2014 :

« Art. L. 345-2-4.-Afin d'assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et d'améliorer la fluidité entre ces deux secteurs, une convention est conclue dans chaque département entre l'Etat et une personne morale pour assurer un service intégré d'accueil et d'orientation qui a pour missions, sur le territoire départemental :

« 1° De recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;

« 2° De gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles mentionnées au premier alinéa ;

« 3° De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles mentionnées au même premier alinéa, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ;

« 4° De suivre le parcours des personnes ou familles mentionnées au dit premier alinéa prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;

« 5° De contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;

« 6° D'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et, lorsque la convention prévue au premier alinéa du présent article le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L. 345-2-6 ;

« 7° De produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;

« 8° De participer à l'observation sociale.

À l'insertion



DEMANDES REÇUES
DEPUIS 2011
14 160

DEMANDES REÇUES
EN 2014
5 106

PRÉCONISATIONS
D'HÉBERGEMENT
OU LOGEMENT
D'INSERTION
69%

PLACES D'HÉBERGEMENT
D'INSERTION
1 363

MISES À DISPOSITION
792
EN SEINE-SAINT-DENIS

LOGEMENTS
D'INSERTION
6 322

ADMISSIONS EN
HÉBERGEMENTS OU
LOGEMENTS D'INSERTION
560
MÉNAGES

En 2010, à la demande de l'État, Interlogement93 propose la construction d'un SIAO regroupant les volets urgence et insertion. Devançant les recommandations de la loi ALUR 2014, Interlogement93 s'est constitué en trois pôles : urgence, insertion, habitat.

L'intention d'un SIAO unique doit se traduire par une recherche systématique de cohérence entre les actions développées de l'urgence jusqu'à l'accès au logement.

L'unicité de ses volets est un des éléments qui a permis au SIAO 93 de passer en fin d'année 2013 au logiciel national SI-SIAO. Ce choix n'a pas été sans conséquence puisque l'État, après s'être engagé dans un premier temps à reprendre les données de l'ancien système, n'a finalement pas permis une reprise des données antérieures. Les contraintes techniques liées à ce changement d'outil n'ont pas permis au service de fonctionner au mieux tout au long de l'année. C'est une des raisons qui explique un décalage entre le nombre de demandes reçues (10114 demandes concernant 5106 ménages) et le taux de demandes traitées en commission (2235 de 5106 soit 44%).

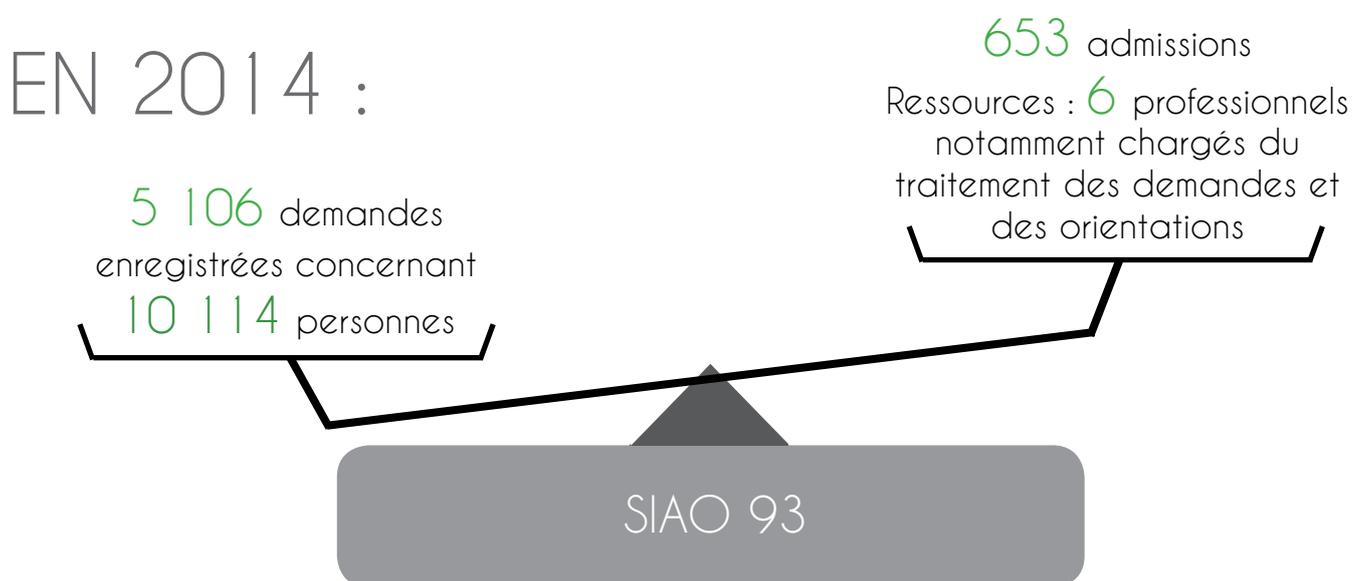
Le département de la Seine-Saint-Denis présente un déficit structurel de logements et de places d'hébergement qui ne permet pas de créer la fluidité nécessaire en réponse à la demande.

La priorité des orientations est principalement destinée aux sortants d'hôtel 115 et aux réorientations de ménages sortant de structures d'hébergement, ce qui pose de réelles difficultés d'accès pour les autres catégories de demandeurs. Ces difficultés s'immiscent parfois dans les relations entre certains prescripteurs.

La « reconquête » du contingent préfectoral dans le logement-intermédiaire permet une embellie notable pour le public cible, mais l'hébergement (d'urgence et d'insertion) reste totalement saturé et l'engorgement du logement-intermédiaire semble inéluctable en l'absence de construction massive de logements sociaux accessibles aux ménages.

Si le SIAO 93 est loin de pouvoir répondre quantitativement à l'ensemble des demandes, il prend le parti de réponses qualitatives, notamment sur le développement d'actions transversales entre les différents champs du travail social. La loi ALUR invite le SIAO à la signature de conventions avec l'ARS, la protection de l'enfance et les bailleurs sociaux.

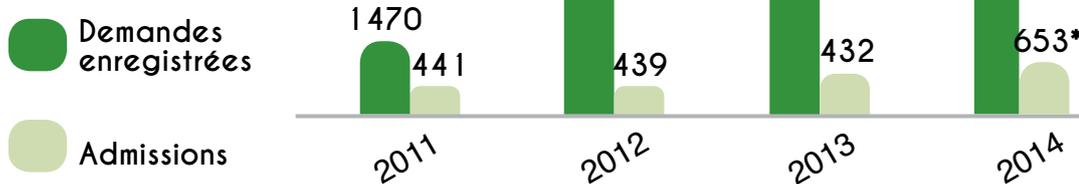
Nous avons entrepris en 2014 d'œuvrer dans ce sens, notamment en direction des jeunes et des femmes sortant de maternité.



I. LA DEMANDE en hébergement/logement d'insertion

Le SIAO 93 a été le premier SIAO francilien à opter pour une gestion complète de la demande via l'outil SI-SIAO. En effet, quand d'autres départements entraient dans ce nouveau système national d'information en préservant des outils parallèles, nous optons pour cet outil dans sa version 4.1. Le cumul des demandes anciennes à celui des demandes nouvellement positionnées dans le SI-SIAO reste donc complexe dans son traitement et ne peut donner qu'une tendance générale et non exhaustive de l'activité.

Demandes et admissions depuis 2011 (en ménages)



Rappel : qu'est ce qu'une demande au SIAO ? Une évaluation sociale qualifiant le besoin d'hébergement et d'accompagnement pour un ménage sans abri ou mal logé. Elle est réalisée par un travailleur social, en présence du ménage.

*dont 93 en CHU cf. p.38

Le SI-SIAO

La pratique du Système d'information (SI-SIAO) au quotidien fait émerger de nouvelles contraintes (nouveau format de l'évaluation sociale, ressaisie des fiches d'évaluation dans un format différent, mise en œuvre des listes d'attente...) et certains dysfonctionnements (déconnexions intempestives, lenteurs, difficultés à accéder à certaines demandes, difficultés à lire la disponibilité des places, difficultés à orienter les ménages vers les places disponibles,...). Le travail d'étude des situations a été particulièrement impacté par ces dysfonctionnements entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2014. La mutation du système vers la version 5.0 en novembre 2014 n'a levé que certaines difficultés.

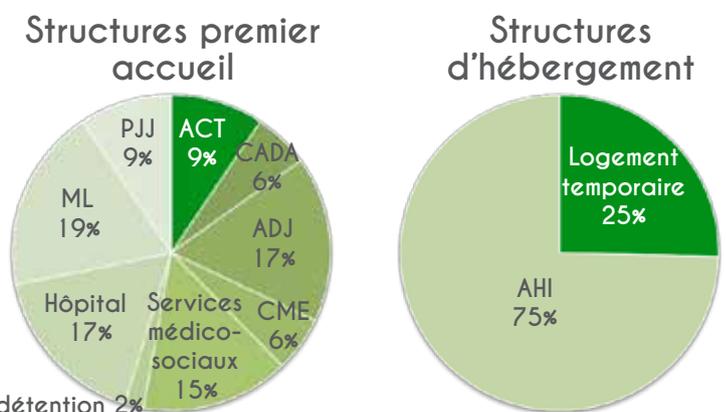
Le SI-SIAO en 2014 :

778 utilisateurs
289 utilisateurs formés

268 structures rattachées
199 structures de premier accueil
69 structures d'hébergement

67 interventions pour former les équipes des structures à l'utilisation du système.

Si le travail de création des places d'hébergement avait été amorcé en 2013, la création des structures dites de « premier accueil » s'est largement intensifiée. Cette catégorie englobe l'ensemble des services prescripteurs qui reçoivent du public et créent des demandes : accueils de jour, équipes mobiles d'aide, CCAS, services sociaux hospitaliers, CMP, missions locales... Certaines circonscriptions d'action sociale sous contrat, ont adopté l'utilisation du SI-SIAO en 2014.



Un effort de formation important a été engagé auprès des structures d'hébergement afin de permettre l'utilisation du système, d'y créer des places et d'y mettre à jour leur occupation.

À titre d'exemple, la distinction des prescripteurs n'est pas accessible pour l'année 2014. C'est également l'une des conséquences de la ressaisie dans le SI-SIAO des évaluations reçues par mail (notamment du service social départemental). Des améliorations apportées en fin d'année à l'outil SI-SIAO devraient limiter ces difficultés à l'avenir.

Le SIAO 93 est impliqué dans les instances régionales (groupe de travail SI-SIAO et conférences régionales) et nationales pilotes pour le développement de l'outil SI-SIAO.

Le traitement des demandes

Le traitement de la demande par le SIAO 93 s'effectue de manière collégiale :

- > soit en Commission partenariale d'orientation ;
- > soit par les chargés de mission des pôles urgence et insertion du SIAO.

Plus de 500 situations étudiées dans le cadre des CPO

Plus de 1 700 par les chargés de mission du SIAO

Perspectives : le traitement quotidien des demandes

Au vu des difficultés, notamment techniques, rencontrées en cours d'année, l'activité se focalise davantage sur les nouvelles demandes et les demandes réactualisées.

La Commission partenariale d'orientation (CPO)

La CPO, instaurée par la circulaire du 8 avril 2010, est l'espace collégial de décision des orientations des SIAO. Le rôle des participants est d'identifier des besoins d'hébergement-logement et d'accompagnement social de ménages ayant formulé une demande.

La CPO a lieu en Seine-Saint-Denis chaque jeudi matin, et se déroule en deux temps.

1. L'étude des demandes

(10 à 12 demandes traitées chronologiquement).

La commission statue sur une préconisation d'orientation d'hébergement/logement (du centre d'hébergement d'urgence au logement autonome).

À ce titre, la CPO a un rôle pédagogique d'information sur les missions et les conditions d'accueil et d'accès aux différents dispositifs, de la mise à l'abri jusqu'au logement autonome.

Elle permet également un meilleur partage de connaissance des spécificités des structures et des partenaires du territoire.

2. L'examen de situations « bloquées » de personnes hébergées en structure d'hébergement (CHU, stabilisation, CHRS) ou sur un autre dispositif (Solibail, centre mères-enfants, AVDL...) afin de trouver une orientation plus adaptée. Ces situations sont présentées directement par le travailleur social référent du ménage.

Une des causes de l'engorgement et du manque de fluidité des dispositifs concerne les personnes restant dans les hébergements beaucoup plus longtemps que prévu. Il s'agit de comprendre ce qui fait frein à la continuité du parcours, et d'identifier les besoins des publics et de proposer des solutions adéquates. Pour certains ménages, on peut faire face à une simple problématique de relogement ; pour d'autres, à des problématiques périphériques.

En 2014
47 CPO, + de 500 situations étudiées

423 participations

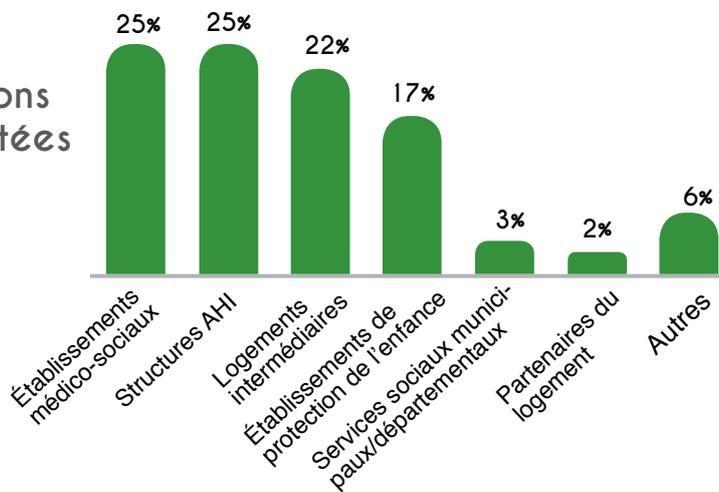
60 situations étudiées de personnes hébergées et considérées comme «bloquées»

Composition des CPO

En moyenne :



Situations présentées par :



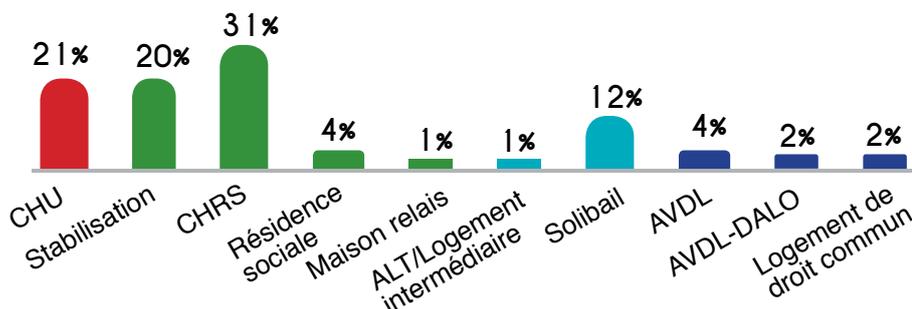
Parmi ces situations, 26 ont donné lieu à une réorientation et 7 ont permis une mise en lien avec des partenaires spécifiques (lieu d'écoute, associations spécialisées...).

Les préconisations

Lors de la rencontre avec le ménage en demande d'hébergement ou de logement, le référent social procède à une évaluation sociale. Ce dossier comporte un certain nombre d'informations relatives à la situation des demandeurs, ainsi qu'une préconisation d'orientation qui correspond à la solution la plus adaptée à la situation. Après réception de la demande, les chargés d'orientation du SIAO, au cours de séances de «ventilation», ainsi qu'en CPO, examinent les évaluations sociales et les préconisations faites par les prescripteurs pour définir la préconisation définitive et le positionnement en listes d'attente.

La répartition des 4 786 préconisations effectuées collégalement ne suit pas exactement celle des prescripteurs : l'hébergement d'urgence et d'insertion représente 72% des préconisations du SIAO 93 et 68% de celles des prescripteurs. On intègre alors l'hôtel 115 dans cette catégorie puisque les prescripteurs sollicitent ce mode d'hébergement pour 8% des demandes. Concernant le logement intermédiaire les disparités sont plus fortes puisqu'elles représentent respectivement 18% des préconisations du SIAO 93 et 27% des préconisations des prescripteurs.

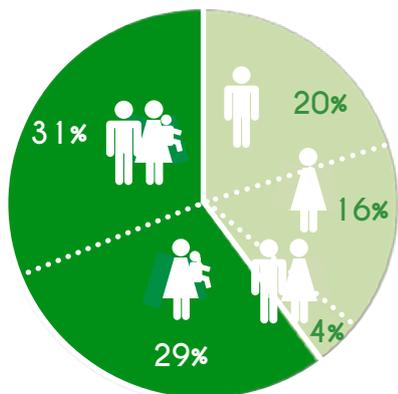
> Préconisations du SIAO



56% des préconisations pour un hébergement ou un logement d'insertion

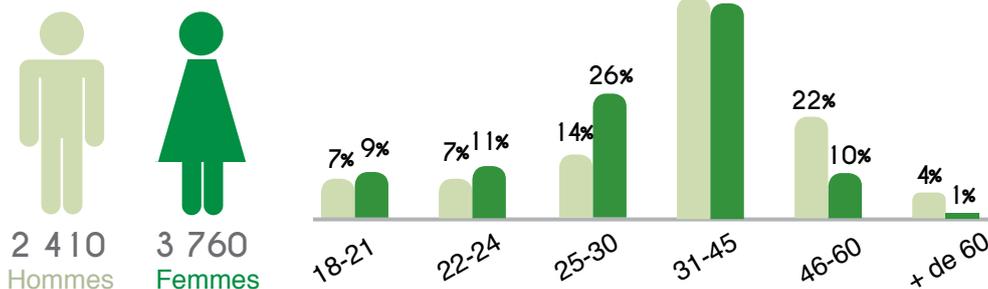
Le profil des demandeurs

> Typologie des ménages



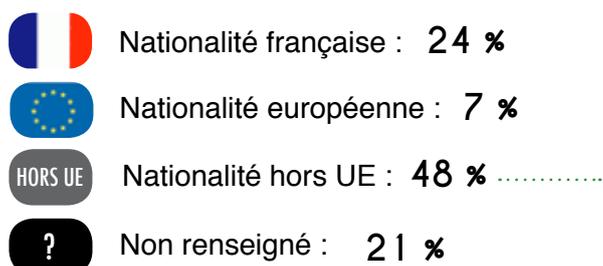
Les personnes isolées représentent plus d'un tiers des demandeurs, soit une diminution de 9% par rapport à 2013. Cette diminution est concomitante à la diminution des demandes d'isolés au 115-93. Nous constatons également une baisse de 7% de la demande des familles monoparentales et une augmentation de près de 10% de la demande des couples avec enfants.

> Âge et sexe des demandeurs (adultes)



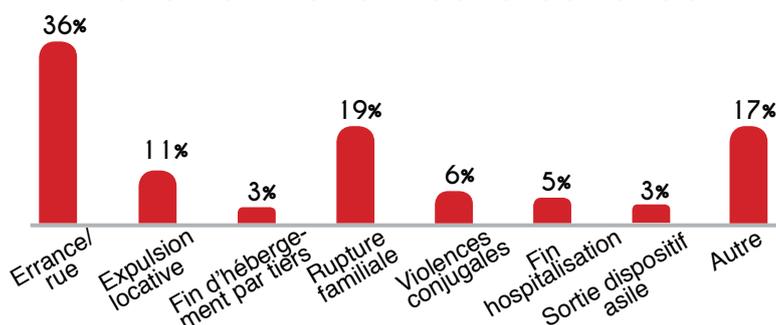
Les femmes sont majoritaires (61%), notamment sur la tranche d'âge 18-45 ans, même si cette tendance s'inverse au-delà de 45 ans. La tranche d'âge 25-45 ans concerne plus de 65% des demandeurs adultes. Un focus sur les jeunes (18-24ans) est proposé par la suite.

> Nationalité des demandeurs



La majorité des demandeurs sont des étrangers non communautaires. Parmi ces personnes, 43% disposent d'un titre de séjour en cours de validité et 12% sont en situation irrégulière (l'information est manquante pour 45% des demandeurs extra communautaires).

> Situation au moment de la demande

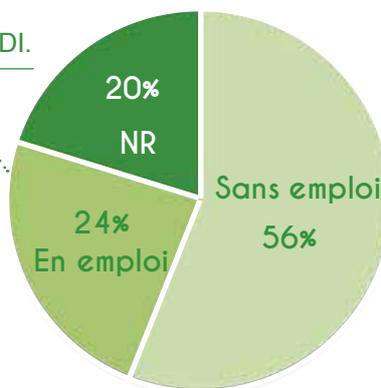
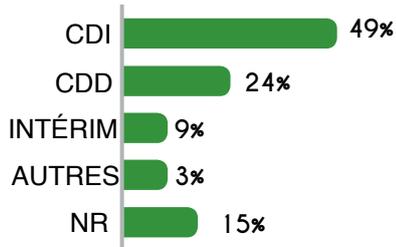


Les situations d'errance (36%) et de rupture familiale (19%) concernent 55% des demandes. En 2013, 12% des demandeurs étaient identifiés en errance. Les expulsions locatives constituent le troisième motif de demande au SIAO 93 (11%).

> Situation professionnelle des demandeurs

Près de la moitié des demandeurs en situation d'emploi occupe un poste en CDI.

Type de contrat des demandeurs en emploi
Total : 1235 personnes



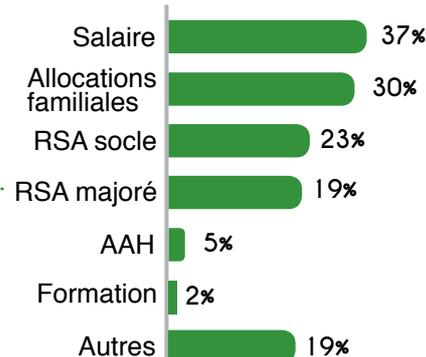
Une grande majorité des demandeurs est sans activité professionnelle.

> Ressources des demandeurs

Type de ressources (cumulables)
Total : 3 074 personnes

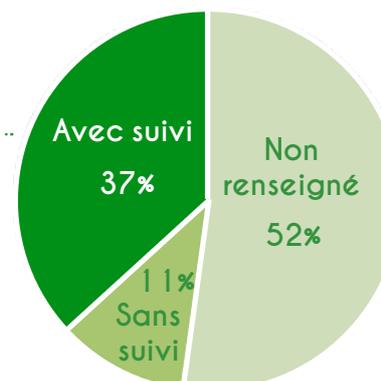
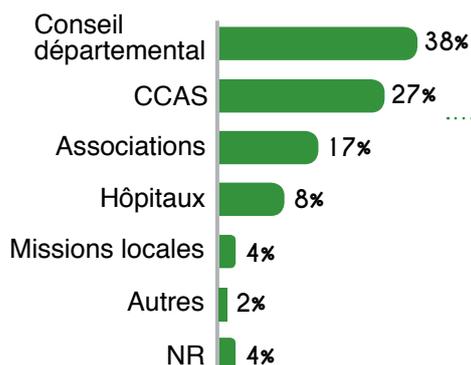


Difficultés liées à l'outil SI-SIAO



> Suivi social des demandeurs

Type de suivi
Total : 2276 personnes



Cette information, manquante dans plus de la moitié des cas, constitue pourtant un élément important de la connaissance des publics.

II. LA RÉPONSE

Les réponses en hébergement d'insertion

En 2014, le SIAO 93 a bénéficié d'une augmentation de 50% des places d'hébergement d'insertion mises à disposition par les centres d'hébergement. Cette augmentation a permis une plus grande fluidité de ces dispositifs, même si un grand nombre de sorties de ménages reste à concrétiser par le biais de propositions de logement notamment.

Le décalage constaté entre les mises à disposition et les admissions peut être expliqué par la reprise de certaines places par les établissements, notamment dans le cadre de fluidité interne, ainsi que par la critérisation grandissante de certaines places, notamment dans des structures spécifiques. Il arrive également souvent que le SIAO n'ait pas l'information finale de l'admission.

> Centres de stabilisation (CHS)

403 places existantes sur le territoire

Leur mission est d'assurer l'accueil et l'hébergement des publics orientés avec un accompagnement social permettant aux personnes éloignées de l'insertion de prendre le temps de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Le suivi des orientations et admissions sur le SI-SIAO devrait permettre de réduire cet écart.

183 mises à disposition
(ménages) (+75% par rapport à 2013)
187 positionnements (+45%)
123 admissions (+85%)
23 refus structures / 36 refus ménages

> Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

960 places existantes sur le territoire

200 MAD (+33%)
204 positionnements (+10%)
136 admissions (+10%)
23 refus structures / 25 refus ménages

Leur mission est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec l'adhésion de la personne en demande d'accompagnement.

Les réponses en logement adapté

En 2014, la DRIHL a poursuivi son action d'identification des places du contingent préfectoral dans les dispositifs de logement adapté (30% des 17 053 places du département). Depuis le milieu d'année 2014 une majorité des gestionnaires mettent ces places à disposition du SIAO 93 à chaque sortie.

> Résidence sociale ex-nihilo (RS) et en Foyer de travailleur migrant (FTM)

5 000 logements potentielles sur le territoire via le SIAO

152 MAD (+125%)
196 positionnements
87 admissions (+125%)

Ces résidences sont dédiées à l'accueil d'un public mixte et familial, mais la majorité des places mises à disposition en 2014 concernait des personnes isolées (et principalement des hommes en raison de la forte proportion de places FTM). Le SIAO 93 n'oriente que sur les résidences sociales qui ne proposent pas d'accompagnement social. Les orientations vers les résidences sociales avec accompagnement (dites ORS) s'effectuent par la DRIHL (pour le contingent préfectoral) après labellisation du ménage par le FSL.

> Foyer de jeunes travailleurs (FJT)

300 logements sur le territoire via le SIAO

17 MAD (+70%)
121 positionnements (+200%)
25 admissions (+85%)

Leur mission est d'héberger des jeunes actifs sans enfant, âgés de 18 à 29 ans, autonomes et disposant de ressources. Les résidences sociales/FJT offrent un accompagnement individualisé et collectif. Fin d'année 2014, l'ensemble des 300 places du contingent préfectoral en FJT ont été intégrées au SI-SIAO.

> Pension de famille (PF) et résidence accueil (RA)

100 logements sur le territoire via le SIAO

Leur mission est d'accueillir des personnes isolées ou des couples sans enfant, fragilisés par des parcours de vie complexes. Ces dispositifs ne prévoient pas de durée limitée de séjour.

On identifiait environ 250 places en début d'année et deux structures (50 places) ont été inaugurées courant 2014.

30 MAD (+130%)
45 positionnements (+180%)
25 admissions (+400%)

> Solibail

1212 logements MAD (+15%) dont
210 dans le 93 (-50%)
873 demandes (+64%)
497 positionnements (-2%)
164 ménages admis (-10%) dont 58
hors département et 117 pris en
charge par le 115

Ce dispositif d'intermédiation locative consiste à mobiliser le parc de logements privés pour accueillir des ménages en difficulté d'accès au logement, tout en apportant une sécurité et des garanties aux propriétaires bailleurs.

L'approfondissement de l'évaluation sociale par le SIAO 93 en lien avec le prescripteur et le ménage est nécessaire pour permettre l'orientation.

Malgré l'augmentation du nombre de demandes instruites (+64%), nous continuons à constater une forte diminution du nombre de logements

mis à disposition sur le département. Les durées de séjour des ménages dans ce dispositif excèdent très largement les 18 mois contractuels.

Concernant l'offre départementale, les règles de positionnement ont été légèrement modifiées en milieu d'année 2014, le SIAO 75 n'est prioritaire que sur les nouveaux logements captés. Le SIAO 93 reste prioritaire sur les logements déjà entrés dans le dispositif, permettant de maintenir un nombre important d'admissions dans le département malgré la forte baisse des mises à disposition (-50%).

> Orientation en ALT et en Centre mère-enfant (CME)

Les orientations sur les logements ALT sont encore très peu nombreuses (6 admissions en 2014) et un travail d'identification de ces places par les services déconcentrés de l'Etat est en cours.

Les centres maternels n'ont pas mis de place à disposition du SIAO 93 en 2014.

Interlogement93, l'opérateur

OPÉRATEUR SOLIBAIL

Depuis 2009, le dispositif Solibail permet d'offrir, au sein du parc privé, des hébergements temporaires à des publics fragilisés en attente d'une offre de logement social. La prise en charge, par Interlogement 93, de la gestion locative du parc et de l'accompagnement social lié au logement permet aux ménages hébergés d'être accompagnés et soutenus vers un relogement.

Le découpage de l'intervention sociale sur quatre territoires de Seine-Saint-Denis a permis de mutualiser les moyens en développant des partenariats locaux, et ainsi d'optimiser l'accompagnement et l'orientation des ménages.

En 2014, nous pouvons ainsi recenser 622 visites à domicile réalisées par les référents sociaux, contre 452 en 2013.

Ces interventions ont notamment permis de renforcer le lien avec le service de gestion locative, et développer la démarche pédagogique autour du « savoir habiter ».

Ce lien inter-service est important compte tenu de l'état de vieillissement du parc locatif et de sa dégradation.

Dans ces conditions, l'équipe technique est intervenue 139 fois sur l'année pour effectuer des menues réparations au sein des logements, en soutien des ménages, et en complément des interventions de prestataires externes.



En 2014

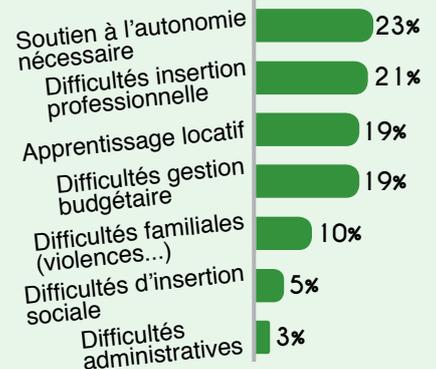
Ménages en logement Solibail : 150

Taux d'occupation des logements: 94,4%

Temps moyen de présence : 33 mois

Soit une moyenne de 8 logements vacants principalement due à des délais de remise en état importants. Le parc est principalement composé de logements type F3 dans lesquels sont hébergées des familles nombreuses : en 2014, 48 % des ménages étaient composés d'au moins 5 personnes.

Cette durée de séjour peut s'expliquer par la multiplicité des problématiques rencontrées par les ménages, mais également par une diminution de propositions de relogement.



L'accompagnement social des ménages

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement, sur 2014, l'intervention sociale en direction des ménages a porté principalement sur :

- > l'aide à la gestion de la vie quotidienne (49% des ménages ont bénéficié d'un soutien dans la lecture et la compréhension de documents administratifs) ;
- > l'aide à la gestion budgétaire (53 % bénéficient d'un accompagnement budgétaire) ;
- > l'aide à l'accès et au rétablissement des droits, principalement pour les prestations familiales ;
- > l'aide à l'insertion professionnelle (91 ménages insérés professionnellement, soit 64 % des ménages hébergés au cours de l'année dont 55% en temps complet) ;
- > l'accompagnement dans le logement (46% des ménages sont soutenus dans la résorption de leur endettement locatif. Le travail de partenariat avec le service de gestion locative a notamment permis de limiter les procédures contentieuses et favoriser la mise en place de redressement à l'amiable) ;
- > l'aide à l'intégration dans l'environnement (58 % des ménages bénéficient d'une orientation vers les services, équipement et commerces favorisant leur insertion et leur autonomie).

Les relogements en sortie du dispositif

Propositions de relogement : 21

Relogements effectifs : 6

Les relogements ont eu lieu dans le parc public, principalement par le biais d'action logement. Cette diminution du nombre de relogement, en comparaison aux années antérieures, peut s'expliquer par des exigences importantes des bailleurs sociaux, mais également des inadéquations entre les demandes de logement social et les propositions.

Ainsi, un travail a été mené sur la réactualisation des demandes de logement social avec les ménages, facilitée par l'ouverture d'un portail électronique permettant une mise à jour informatique des demandes au regard des situations. Enfin la réorganisation des positionnements sur le contingent préfectoral (SYPLO) a vraisemblablement impacté le nombre de relogement (Cf. p.63 relogement des Solibails)

OPÉRATEUR D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL) EN RÉSIDENCE

En 2014, Interlogement 93 intervient au titre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) financé par le Conseil départemental sur deux résidences sociales de Seine-Saint-Denis, gérées par ADOMA.

Les résidences sociales constituent une offre de logement intermédiaire destinée aux ménages socialement et financièrement fragilisés, rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

Les résidences sociales Carole de Tremblay-en-France et Adélaïde Gilleron d'Aubervilliers sont composées de 71 habitations autonomes adaptées aux compositions des ménages, favorisant l'acquisition du savoir habiter des personnes accueillies.

Ces admissions ont fait émerger une augmentation de publics très fragilisés présentant un parcours d'hébergement complexe, et marqués par de grandes périodes d'errance.

Les difficultés des ménages accueillis au cours de l'année ont nécessité une adaptation de l'accompagnement social, et une période importante de stabilisation avant de pouvoir cibler les actions à mettre en œuvre pour permettre l'accès à un logement de droit commun.

L'accompagnement portant principalement sur l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, la parentalité, la gestion budgétaire et les problématiques de santé, a permis un nombre important de relogements au cours de l'année 2014.



Résidence GILLERON AUBERVILLIERS © Adoma

En 2014

Ménages entrés : 27

Travailleurs sociaux d'IL93 : 3

Ménages relogés : 28
dont 11 qui avaient amélioré leur situation professionnelle durant leur séjour

Ce constat permet de souligner l'importance de l'accompagnement dans l'insertion professionnelle pour favoriser le relogement vers un logement de droit commun.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans

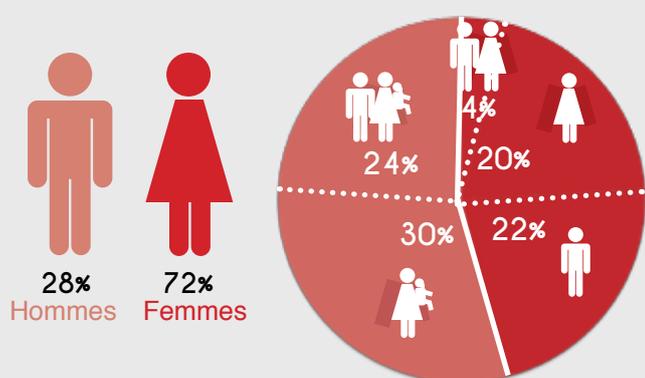
LA MISE À L'ABRI AU 115 - 93 EN 2014

La demande

On peut y ajouter 295 enfants majeurs rattachés à des ménages demandeurs au 115 ce qui porte à **1952** le nombre total de jeunes pour lesquels une demande de mise à l'abri a été effectuée en 2014

1657 jeunes ont effectué une demande (-5% par rapport à 2013)

> Typologie des demandeurs



La demande des personnes isolées

Les personnes isolées et les couples sans enfants représentent 41% de la demande totale contre 46% en 2013. Nous expliquons cette diminution, également constatée sur la demande globale au 115, plutôt par une anticipation du refus que par une amélioration de la situation des jeunes sur le département.

La réponse de mise à l'abri pour les isolés

Seuls 174 jeunes isolés et 12 jeunes en couple ont bénéficié d'une mise à l'abri par le 115 en 2014. Ces mises à l'abri de jeunes isolés ont été possibles grâce aux places hôtelières spécifiques (17 en moyenne sur l'année), ainsi qu'aux places hivernales spécifiques (ESSOR93 début 2014 et ALJ fin 2014) et généralistes.

54,5% des demandeurs ont bénéficié d'une réponse positive par le 115. **82,5%** d'entre eux étaient des ménages avec enfants

Places hivernales dédiées

Les places hivernales dédiées à l'accueil d'un public jeune isolé 18-24 ans constituent la première pierre du « plan jeunes » voté par le CA d'Interlogement 93 en octobre 2013. Les 10 logements mis à disposition du SIAO par Essor93 durant l'hiver 2013-2014 ont permis d'amorcer un travail spécifique sur l'accueil temporaire de jeunes isolés durant cette période. Les bonnes conditions de mise à l'abri en logement autonome ont complexifié la gestion de la fin de période hivernale et notamment dans le cas de réorientations vers des places offrant un cadre plus collectif. L'hiver 2014-2015, avec la création de 14 places temporaires en chambre partagées en FJT à l'ALJ d'Aubervilliers, a permis d'accueillir des jeunes dans un cadre plus adapté.

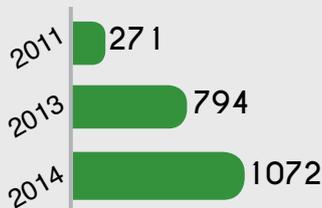
Les places d'hôtel « jeunes »

Elles ont permis d'accueillir 88 jeunes en 2014, ce qui équivaut à une augmentation de 60% par rapport à l'année précédente. En effet, dans le cadre du « plan jeune » nous avons souvent dépassé le nombre de 10 places spécifiques dédiées aux jeunes en fonction de l'urgence des situations qui nous ont été présentées, notamment dans le cadre de la Garantie Jeune (8 situations) et de fins de prise en charge ASE/PJJ (12 situations en 2014 contre 3 en 2013). Afin de garantir la fluidité sur ces places de mise à l'abri, la cellule d'évaluation du SIAO intervient en priorité pour aller à la rencontre de ces jeunes et assure un suivi renforcé en lien avec le référent social jusqu'à la sortie sur une solution pérenne : 48 orientations sur des places d'hébergement en 2014 contre 23 en 2013.

L'HÉBERGEMENT - LOGEMENT EN 2014

La demande

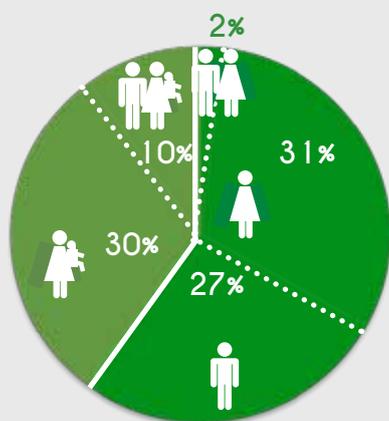
Le poids de la demande des jeunes est en constante augmentation depuis la mise en œuvre du SIAO :



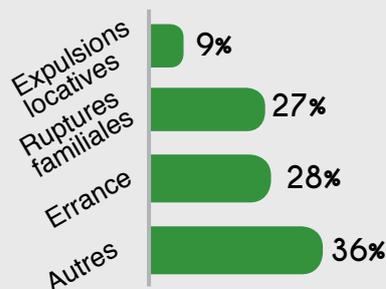
Cette demande représente toujours plus de 20% de la demande globale au SIAO.

1 072 jeunes ont effectué une demande

> Typologie des demandeurs



> Principaux motifs de rupture d'hébergement



On peut noter 46 situations de fin de prise en charge ASE (4%) et 52 situations de fin d'hospitalisation (5%).

> Les ressources

Une majorité de ces demandeurs ne dispose d'aucune ressource (61%, soit un taux plus élevé que pour la population totale).

> La situation administrative

Les situations administratives ne sont pas renseignées pour 28% des demandes, mais 34% de ces jeunes sont de nationalité française et 38% étrangère (32% hors UE), ce qui est plus important que pour la population totale.

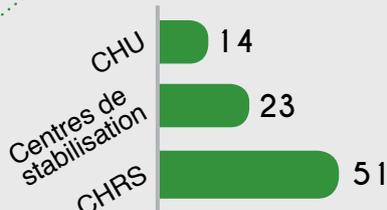
La réponse

> L'hébergement d'urgence et d'insertion

114 jeunes positionnés sur une place

88 admissions

Détail des admissions



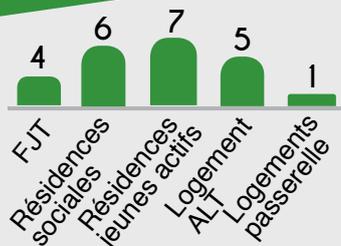
On peut noter que 30 de ces 88 orientations ont été effectuées sur des places spécifiques à l'accueil de jeunes et qu'elles concernaient des personnes isolées (le centre de stabilisation d'Aurore Urgence Jeune, le CHRS du Cos Les Sureaux et le CHRS de l'ALJT).

> Le logement adapté

Le logement intermédiaire

90 jeunes positionnés
23 admissions

Détail des admissions



Le secteur du logement adapté connaît des modifications de fond en matière d'orientation, puisque les positionnements de candidatures sur les places relevant du contingent préfectoral en résidence sociale et logement-foyer sont aujourd'hui effectués par le SIAO. En 2014, cela se traduit par une mise à disposition systématique des places de résidence sociale ex-nihilo (sans accompagnement), de maison relais, de pension de famille, de résidence accueil et de foyer de jeunes travailleurs. Ce dernier type de structure est particulièrement utile à l'orientation de jeunes, même si les critères d'accès restent difficiles à atteindre pour la majorité des situations orientées vers le SIAO-93 (61% de jeunes sans ressource).

La garantie jeune

Des places spécifiques ont été mises en œuvre au sein de plusieurs FJT du département (ALJ Aubervilliers - ALJT Rosny, Bobigny et Epinay-sur-Seine) afin de permettre l'accueil « sécurisé » de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeune. Elles permettent l'orientation de jeunes bénéficiaires de cette allocation (450€ mensuels cumulables avec des revenus du travail) en FJT alors que les seuils d'accès se situent aux alentours de 800€ mensuels. Ce dispositif permet aussi un accompagnement renforcé dans la structure en lien avec les référents personnels des missions locales (1 référent pour 50 jeunes de la garantie jeune).

En parallèle de ce financement de places en logement intermédiaire, l'État a aussi débloqué quelques crédits complémentaires gérés par les missions locales et destinés à la mise à l'abri hôtelière de certains de ces jeunes, mais ces moyens restent bien en dessous des besoins réels constatés.

On estime à 60% de l'effectif global (1 101 jeunes en 2014) des jeunes de la garantie jeune concernés par une problématique d'hébergement-logement et à 30% ceux concernés par une rupture potentielle ou avérée.

L'intermédiation locative - Le Solibail

205 demandes de jeunes traitées sur un total de 873 dossiers instruits
29 admissions au 31.12.14

Typologie des ménages*



Dont 10 en dehors de la Seine-Saint-Denis

*Le Solibail n'est pas destiné aux personnes isolées

L'ACCÈS AU LOGEMENT EN 2014

16 dossiers provenaient de structures généralistes et 25 de structures spécialisées dans l'accueil d'un public jeune

Typologie des ménages



41 dossiers de jeunes (15% de la demande globale)

19 ménages relogés 95% bénéficiaient de ressources salariales. Revenu moyen : 1 433€

«Un HABITAT s'inscrit dans un environnement qui offre des ressources. Il est facteur d'intégration sociale et/ou économique de celui qui y vit. Il n'est pas isolé ou mal desservi, éloigné des services, ou sans moyens d'y accéder. S'il l'est physiquement, des dispositions particulières sont à prévoir pour conserver le lien social ».

logement

vers le

FAMILLES
AORIF SOLIBAIL
LOGEMENTS SOCIAL CAF
ASLL RESEAU AVDL DALO
RISQUE LOCATIF
EXPULSION
DETTE
ACD RELOGEMENT STABILITÉ
AUTONOMIE SAVOIR HABITER
ASSIGNATION BAILLEURS
SAVOIR HABITER

PARC PRIVÉ
PDALPD
PEX
SYPLO
HÉBERGÉ
SOLIDAIRE
LOGEMENT



The logo for Habitat 93 is a dark blue rounded square containing the word "Habitat" in white sans-serif font, with the number "93" in a lighter blue font below it.

DEMANDES DE
RELOGEMENT

322

PROPOSITIONS DE
LOGEMENT

221

RELOGEMENTS
EFFECTIFS

168

BILANS RÉALISÉS
PARMI LES SORTANTS D'HÉBERGEMENT

153

2 MÉNAGES SUR 3 ACCOMPAGNÉS

ET 35 RELOGÉS

MÉNAGES
RENCONTRÉS

217

DANS LE CADRE DE L'AVDL
ACCOMPAGNEMENT
SORTANTS D'HÉBERGEMENTMÉNAGES ACCOMPAGNÉS
DANS LE LOGEMENT

63

BILANS DIAGNOSTICS
DE MÉNAGES PU-DALO

RÉALISÉS

849

PRESCRIPTIONS
DALO REÇUES

603

MÉNAGES RELOGÉS

205

«Le droit au logement inscrit dans la constitution française est un droit fondamental. L'association vise le respect de la dignité humaine par l'application du droit au logement dans la spécificité des parcours individuels en fonction des ressources de chacun » Extrait du projet associatif d'Interlogement93.

Créée en 1990, l'association Interlogement93 est née de la volonté de structures d'hébergement de la Seine-Saint-Denis de se réunir pour rendre effectif l'accès au logement et faciliter la sortie des dispositifs. Il s'agissait de se regrouper afin de faciliter le relogement de publics accompagnés, et d'unir les efforts de chacun pour défendre le droit au logement pour tous les publics.

Comment l'intervention d'Interlogement93 en tant que collectif de relogement se traduit-elle aujourd'hui ?
Le resserrement des critères pour reloger les publics prioritaires sur le contingent préfectoral (notamment par la mise en place du système priorité logement dit SYPLO) s'est particulièrement fait ressentir sur l'activité liée au relogement.

En tant que collectif de relogement, nous intervenons pour l'accès au logement de tous les publics, en apportant :

- > un appui technique et administratif à la constitution de dossiers de relogement ;
- > une interface unique entre les différents réservataires de logements sociaux (État, EPCI, communes, Action logement, bailleurs sociaux...), afin notamment de centraliser les offres de logement et d'assurer le lien pour aboutir au positionnement de candidats correspondants.

La tendance à la baisse des dernières années concernant l'offre de logements accessible s'est confirmée en 2014 :

- > l'État, via le contingent préfectoral devient le pourvoyeur principal de logements pour nos publics ;
- > la refonte du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et la suspension des accords collectifs départementaux en Seine-Saint-Denis rendent quasi anecdotique le nombre de labellisations et de relogements par ce biais ;
- > la tendance qui se généralise au repli des communes défendant la préférence communale pour le relogement sur leur Office public de l'habitat (OPH) (tous réservataires confondus) uniquement de public connus de leur territoire ;
- > les propositions de relogement via Action logement passent à ce jour via le système SYPLO, excluant de fait les ménages n'étant pas ciblés par le système de l'État.

Avec la mise en place de l'accompagnement social (AVDL) dédié aux publics hébergés sur des dispositifs financés par l'État (Hôtel 115, AHI), ou au PU-DALO, la partie opératrice du pôle Habitat risque de s'éloigner un peu plus des outils et donc des publics, exclus de fait, que sont notamment les sortants de structures de protection de l'enfance, ou des publics sans-abri accompagnés par des accueils de jour, des missions locales, la prévention spécialisée... Nous ne pouvons favoriser l'exclusion de toutes les possibilités de relogement dédiées aux plus défavorisés, les sans-abris qui n'ont pas eu la « chance » d'être hébergés.

Interlogement93 souhaite demeurer un collectif au service du relogement de l'ensemble des publics accueillis et accompagnés par ses adhérents, qu'ils soient hébergés ou non, et ce, quel que soit le dispositif dont il dépend (État, Conseil départemental...). Notre capacité à faire réseau et à rassembler autour de l'accès au logement pour tous en dépend.

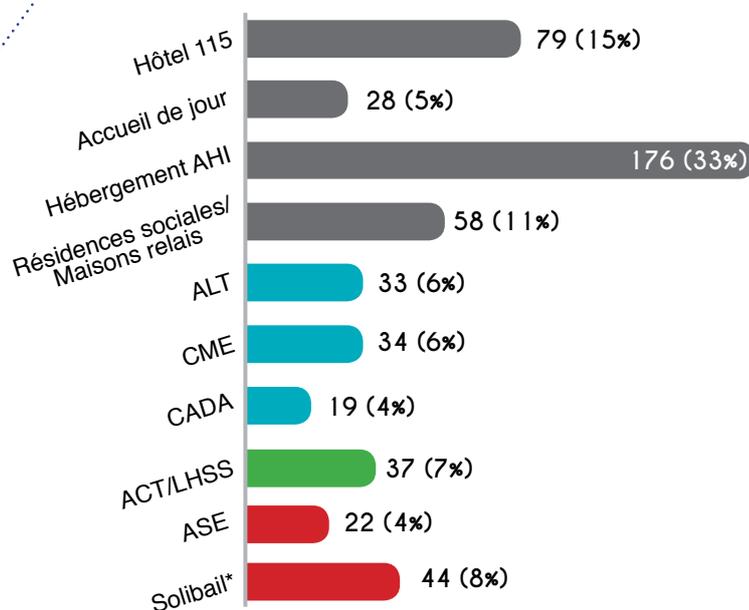
I. ACCÈS AU LOGEMENT

La demande

530 demandes traitées en 2014 dont 218 datant de 2013
+13% par rapport à 2013

119 restaient encore en attente de relogement au 31.12.14

Origine des demandes traitées en 2014



*cf. p.63 relogement Solibail

Les dossiers complets pour instruction

- > Pièces d'identité en cours de validité de tous les membres de la famille ;
- > justificatifs des ressources (fiches de paies, CAF, MDPH...) ;
- > deux derniers avis d'imposition ;
- > jugements : divorce, droit de garde/visite, protection majeur, ordonnance de non conciliation.

Demandes évaluées comme «non prêtes au relogement»

- > incohérence des informations inscrites dans la demande de logement social : ressources, composition familiale... ;
- > changement de situation en cours (rupture de ressources, séparation...)
- > dettes non traitées (absence de plan d'appurement, moratoire en cours) ;
- > situation matrimoniale non claire (séparation non officialisée).



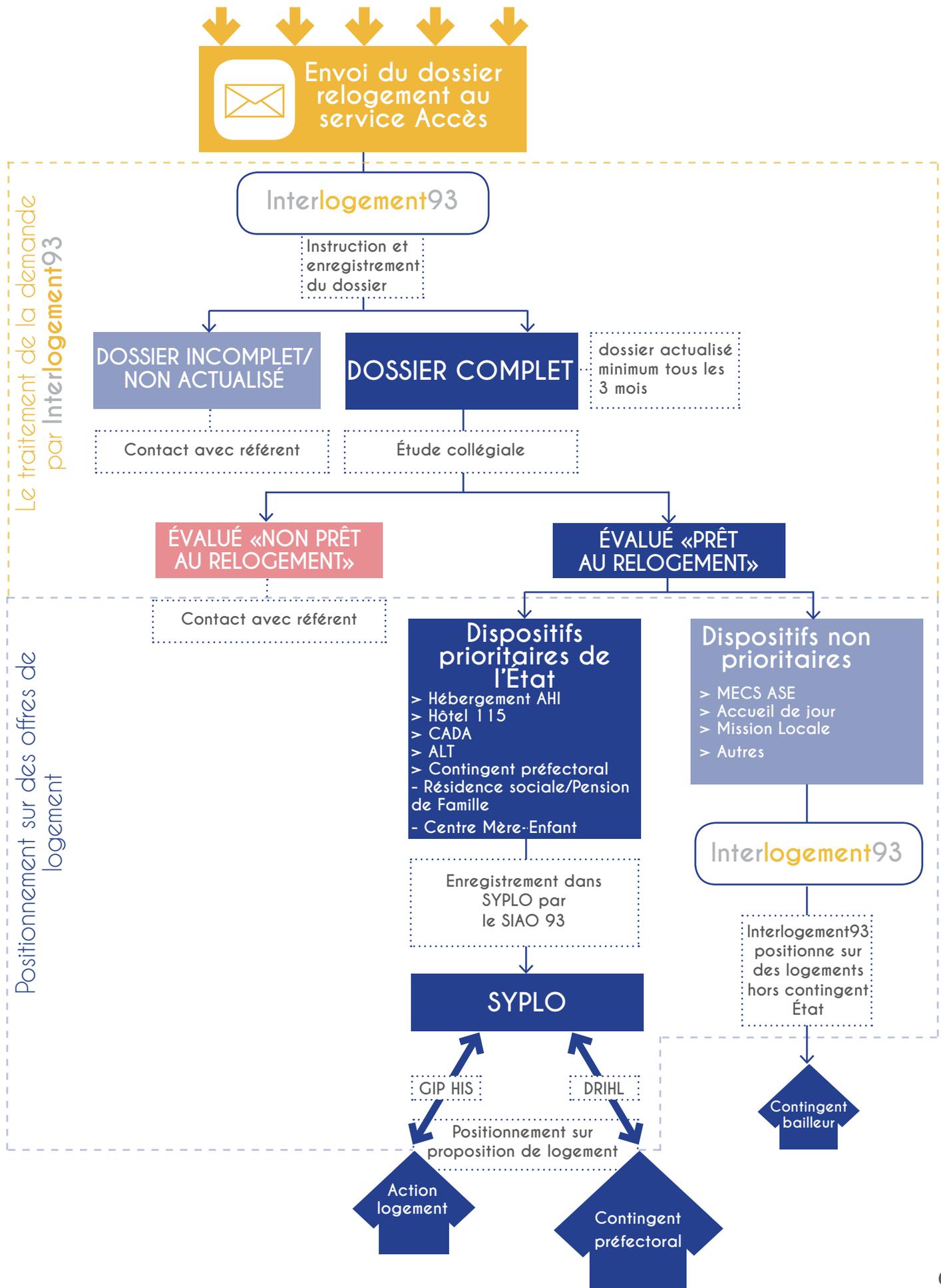
Les pièces doivent être cohérentes pour tous les membres concernés par une même demande

Préparation au relogement

Ces informations peuvent figurer dans l'évaluation sociale destinée aux bailleurs :

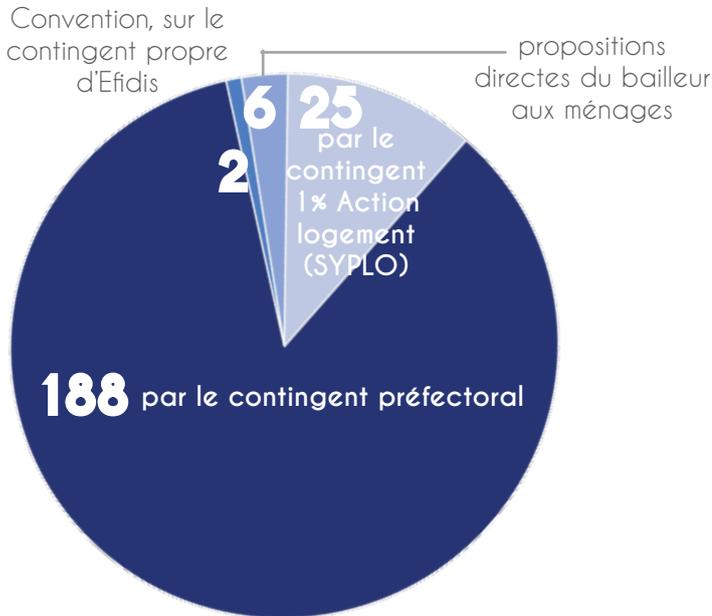
- > connaissance des droits et devoirs du locataire ;
- > anticipation des frais liés à l'installation (épargne pour dépôt de garantie, frais d'emménagement etc.) ;
- > préparation à une gestion du budget relatif aux dépenses liées au logement (charges d'énergie, assurance, taxe d'habitation etc.).

Le traitement de la demande par Interlogement93

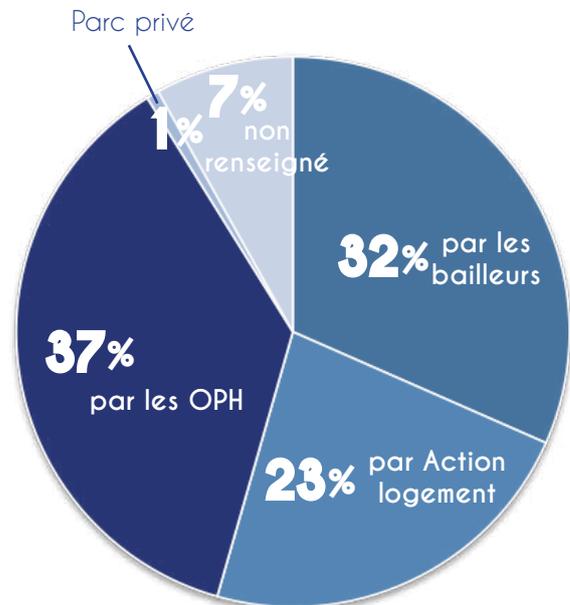


Les relogements

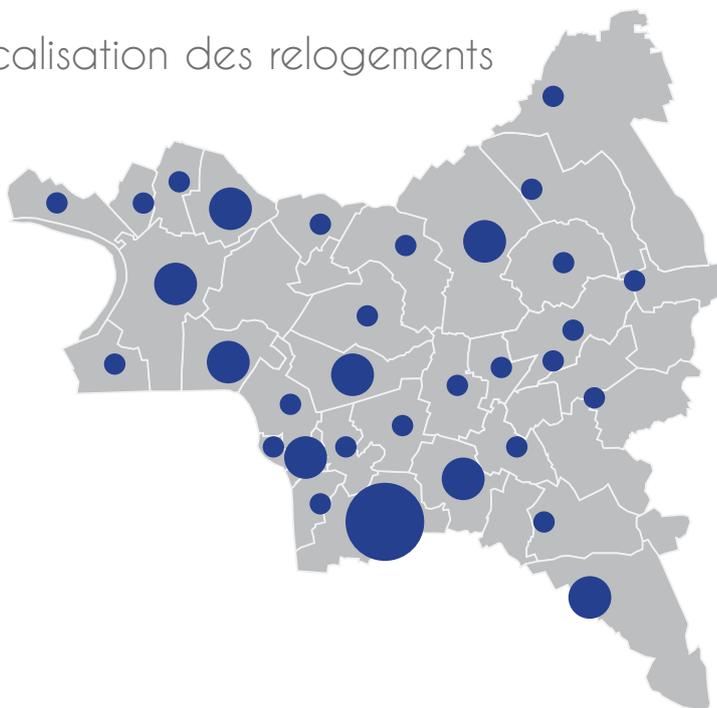
221 propositions de logement reçues en accès (+16% par rapport à 2013)



168 ont abouti à un relogement



Localisation des relogements



- Plus de 10 relogements
- Entre 6 et 10 relogements
- Entre 1 et 5 relogements

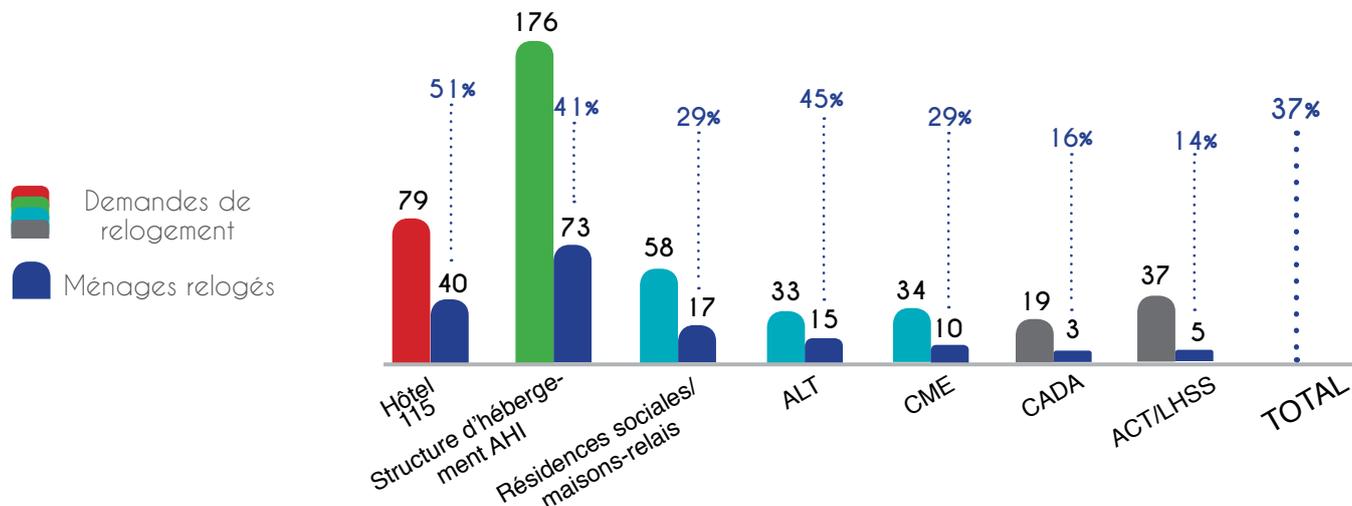
31 échecs de positionnement similaire à 2013

Refus bailleurs : 15
Principal motif de refus : insuffisance des ressources de la famille, qui subirait un taux d'effort trop élevé.

Refus familles : 16
Principaux motifs : problème de salubrité ou logement dégradé et logement proposé de trop petite taille.

Origine des demandes et ménages relogés par dispositifs

> Les dispositifs «prioritaires État» (inscription dans SYPLO)



> Les dispositifs «non prioritaires État»



Près de 40% des ménages «prêts au relogement» et considérés comme prioritaires ont effectivement été relogés en 2014. Seuls 10% des autres ménages l'ont été.

Relogement des ménages Solibail

Les changements de circuit concernant le relogement de ces ménages ont été préjudiciables.

Depuis l'été 2014, le SIAO saisit dans SYPLO les ménages prêts au relogement de l'ensemble des opérateurs Solibail du département.

En effet, depuis 2014, Action Logement sélectionne directement dans SYPLO les ménages prêts au relogement sortant de Solibail. Cette «automatisation» du processus génère des dysfonctionnements et des inadéquations de positionnement.

Un nouveau plan départemental de l'accès au logement pour les personnes défavorisées : PDALPD 2014 - 2017

Rendu obligatoire par la loi du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi Besson), le plan départemental de l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) est un outil de coordination des actions et dispositifs en faveur des personnes ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome. Il est élaboré et mis en œuvre sous la double responsabilité du préfet et du président du Conseil départemental. Le précédent PDALPD, avait été adopté en 2004 pour une durée de trois ans. L'élaboration d'un nouveau plan a été engagé en 2013 ; travaux dans lesquels les associations de Seine-Saint-Denis se sont largement investies (contribution au diagnostic préalable, participation au comité responsable du plan et aux divers groupes de travail).

Synthèse des enjeux et constats

☼ Une difficile priorisation des publics, liée à la multiplicité de problèmes d'accès et de maintien dans le logement entrant dans le champ des politiques publiques.

Cela reprend l'intention exprimée par la motion adoptée en assemblée générale d'Interlogement93 en juin 2013, refusant de mettre en concurrence les publics : « Les associations fédérées autour du réseau Interlogement93 refusent de prioriser des catégories de publics, les unes comparées aux autres, au nom des principes d'accès de tous au droit commun historiquement défendus par notre réseau associatif et en référence à la loi du Droit au logement opposable en vigueur aujourd'hui. ».

☼ Le manque de clarté et la superposition des filières existantes de priorisation, qui s'articulent parfois difficilement entre elles, rendent la lisibilité difficile à la fois pour les acteurs et pour les personnes ayant recours à ces dispositifs. La coordination des labellisations et la clarification des priorités sont des questions primordiales.

☼ Le manque de logements financièrement accessibles.

☼ La saturation des structures d'hébergement.

☼ Le mal logement dans l'habitat privé : une action forte et continue en faveur de l'amélioration de l'habitat.

☼ L'enjeu de la territorialisation : la nécessité de rechercher la mixité sociale sur les territoires se heurte à la nécessité de répondre aux besoins en logement des plus défavorisés.

Axes d'intervention et actions du PDALPD

Axe d'intervention 1 : Favoriser l'accès au logement des ménages défavorisés

- > Fiche-Action n°1 : Reconstruire l'Accord Collectif Départemental
- > Fiche-Action n°2 : Définir les objectifs à atteindre en matière de production de logements
- > Fiche-Action n°3 : Mobiliser les outils fonciers et financiers favorisant la production de logements à prix accessibles
- > Fiche-Action n°4 : Favoriser les mutations dans le logement social
- > Fiche-Action n°5 : Soutenir la promotion de l'accession sociale sécurisée

Axe d'intervention 2 : Améliorer la complémentarité et la fluidité de l'offre sur l'ensemble de la chaîne hébergement-logement

- > Fiche-Action n°6-7 : Améliorer la fluidité en matière d'hébergement et de logement temporaire, de la mise à l'abri au logement et dynamiser les sorties d'hébergement vers le logement social
- > Fiche-Action n°8 : Développer l'intermédiation locative dans le parc privé

Axe d'intervention 3 : Répondre aux besoins en logements spécifiques de certains publics et adapter l'habitat

- > Fiche-Action n°9 : Identifier les besoins en habitat adapté des gens du voyage
- > Fiche-Action n°10-11 : Favoriser l'accès au logement et prévenir les difficultés et favoriser le maintien dans le logement des personnes âgées et des personnes handicapées

Axe d'intervention 4 : Prévenir les expulsions

- > Fiche-Action n°12 : Élaborer et signer une charte de prévention des expulsions

Axe d'intervention 5 : Accompagner les politiques de lutte contre la précarité énergétique et de réduction des charges

Fiche-Action n°13-14

Axe d'intervention 6 : Accompagner les politiques de lutte contre l'habitat indigne et de prévention de l'habitat dégradé

Fiche-Action n°15-16

L'accès au logement des publics prioritaires : les accords collectifs départementaux (ACD)

Instaurés par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, les accords collectifs départementaux (ACD) sont conclus entre l'État, les bailleurs sociaux et les réservataires, pour définir avec chaque organisme un engagement annuel quantifié d'attribution de logements aux personnes cumulant des difficultés économiques et sociales. En Seine-Saint-Denis, le dernier accord collectif a été signé en 2001 avant la promulgation de la loi DALO instituant de fait des ménages comme prioritaires, ce qui n'a pas permis de clarifier l'interactivité entre les deux dispositifs depuis la mise en œuvre de la loi. Par ailleurs, la faible mobilisation du dispositif interroge les modalités de son application (fonctionnement, critères...).

Les données de référence Hébergement-Logement de la DRIHL de 2002 à 2011 mettent en lumière le faible nombre de relogements réalisés via les accords collectifs en Seine-Saint-Denis (le plus bas des départements d'Ile-de-France : environ 300 par an alors que les objectifs fixés en 2001 visait 800 relogements (pour environ 1000 relogements réalisés par an pour le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine).

La faible mobilisation des contingents communaux et d'Action logement est criante.

Les explications portent principalement sur les critères et procédures de labellisation : la Seine-Saint-Denis rejette les ménages reconnus DALO, là où d'autres départements valorisent ces relogements dans la comptabilisation des accords collectifs. La labellisation des ménages a posteriori de leur relogement en Seine-Saint-Denis est impossible et ce, même s'ils répondent aux critères définis dans le cadre des accords collectifs.

Cette réalité se traduit par une activité limitée. En 2014, la labellisation de quinze dossiers a permis le relogement de cinq ménages par le service d'accès au logement d'Interlogement93, via les accords collectifs départementaux.

L'enjeu des renégociations actuelles et de leur relance effective est réel. Il permettra la reconnaissance d'un statut prioritaire aux ménages « exclus » des priorités de relogement sur le contingent préfectoral (sortant ASE et les ménages hébergés chez des tiers ou à la rue et suivis par des accueils de jour ou des missions locales).

Il s'agit également de définir les règles de mobilisation des contingents (État et autres réservataires) et les modalités de gestion et de fonctionnement du dispositif ACD.

II. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT des sortants d'hébergement

Dispositif d'accompagnement social financé par l'État, l'AVDL est destiné à favoriser la fluidité des parcours de la rue jusqu'à l'accès au logement et s'inscrit en cela dans l'intention du SIAO. Il cible principalement les publics mis à l'abri à l'hôtel par le 115, ou hébergés en structures d'urgence ou d'insertion relevant de l'AHJ, et peut être sollicité par les bailleurs sociaux après l'accord d'attribution d'un logement.

Ces mesures d'accompagnement sont prévues pour une courte durée (3 mois renouvelables) pour préparer les démarches d'accès au logement de ménages dont la situation sociale correspond aux prérequis réglementaires pour accéder au logement social.

On distingue deux niveaux de mesures :

- > L'accompagnement « vers » : en amont du relogement
- > L'accompagnement « dans » : au moment de la signature du bail et dans les premières semaines de location.

227 ménages rencontrés et/ou accompagnés

Origine des ménages



Hôtel 115 : 64%



Structures d'hébergement : 32%



Partenaires/financeurs : 4%
(bailleurs, UT DRIHL 93)

Moyens humains pour la réalisation des accompagnements

4

travailleurs sociaux (assistante sociale, CESH, éducateurs) mis à disposition par les associations CEFR, Hôtel Social, Amicale du Nid 93 et ACSC Cité Myriam.

Accompagnement "vers" le logement

Aider les ménages fragiles dans la recherche d'un logement adapté à leur situation : évaluation de leurs capacités à accéder au logement et préparation des démarches préalables

Les mesures d'accompagnement « vers » sont proposées aux ménages hébergés sur un dispositif d'urgence (115 ou CHU) et ne bénéficiant pas d'accompagnement dans leurs démarches d'insertion et d'accès au logement.

Ils font systématiquement l'objet d'un bilan diagnostique en amont : vérifier les prérequis administratifs et de ressources nécessaires pour accéder au statut de locataire, ainsi que d'apprécier leur besoin d'accompagnement dans leurs démarches d'accès au logement.

L'enjeu du repérage par les équipes du SIAO ou des CHU de ces profils de « futurs locataires » est important.

Profil des ménages venant de l'hôtel



60%

familles monoparentales



27%

couples avec enfants



11%

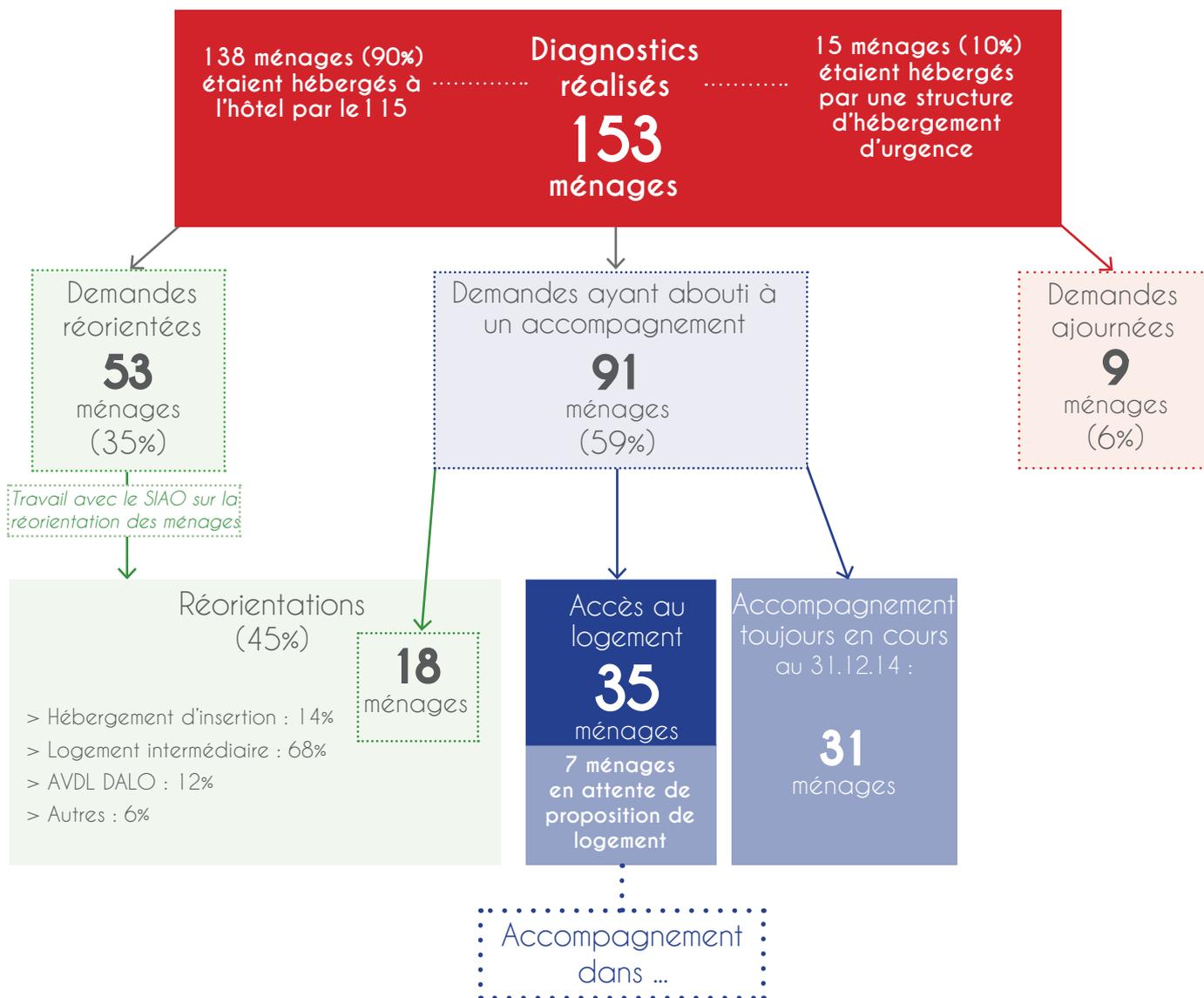
personnes seules



2%

couples sans enfant

Les ménages issus de l'urgence



Principaux motifs de réorientation

- > situation financière fragile ;
- > situation administrative non stabilisée ;
- > fragilité de l'autonomie du ménage ;
- > dettes locatives importantes non traitées ;
- > démarches de divorce non entamées ;
- > reconnaissance PU-DALO (réorientation vers AVDL-DALO).

Les motifs de réorientation pour les ménages issus de l'hôtel sont généralement liés à la fragilité des situations alors que les réorientations de ménages issus de structures sont principalement liées à des motifs factuels.

Principaux motifs d'ajournement

- > Démarches de divorce récemment engagées
- > Justificatifs et papiers non présentés à plusieurs reprises et manque d'éléments sur la situation

Durée de l'accompagnement des ménages relogés ou réorientés

- > accompagnement initial (jusqu'à 3 mois) : 13 (23%)
- > Renouvelé 1 fois (3 à 6 mois) : 38 (68%)
- > Renouvelé 2 fois (6 à 9 mois) : 5 (9%)

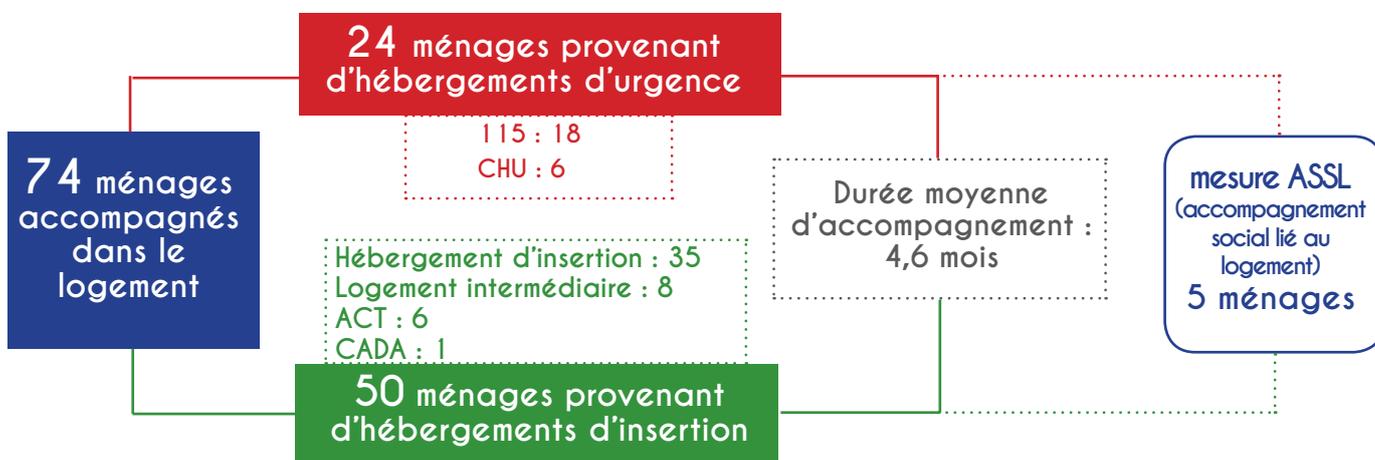
Accompagnement "dans" le logement

Faciliter l'installation des ménages dans le logement et son environnement

Les types d'intervention sociale pouvant être mis en oeuvre sont :

- > ouvertures de droits (APL, pension alimentaire...);
- > gestion budgétaire en lien avec le logement : transmission de méthodes sur la gestion du budget familial, projection et anticipation des dépenses à moyen terme et plus long terme, gestion des flux et des coût énergétiques...;
- > problématique de santé (mise en lien avec les acteurs du territoire...);
- > gestion budgétaire avec situation d'endettement, voire de surendettement : plusieurs ménages présentent des situations de dettes après quelques semaines d'accompagnement (dette à la consommation, dette trésor public : transport, soins médicaux, cantines...);
- > appropriation du logement : conseils de priorités d'achats, d'utilisation du logement et d'aménagement...;
- > sollicitation de financements d'aide pour l'aménagement ou à l'achat de matériel de première nécessité;
- > sensibilisation à l'environnement institutionnel et administratifs du logement;
- > répondre à des problématiques d'isolement.

L'accompagnement «dans» des ménages relogés



> À la demande de la DRIHL et des bailleurs

Neuf ménages ont bénéficié d'un accompagnement à leur entrée dans le logement, à la demande de DRIHL et des bailleurs.

La durée moyenne d'accompagnement est de 5 mois pour les ménages accompagnés à la demande des bailleurs et de 5,5 mois pour les ménages accompagnés à la demande de la DRIHL.

Dans le cadre de l'accès au logement du contingent préfectoral de ménages issus d'autres pôles (expulsion de camps de Roms, sortie de village d'insertion...)

Bailleurs : 6 ménages accompagnés

DRIHL : 3 ménages accompagnés

Témoignage d'un travailleur social de l'AVDL

«**Je suis enfin quelqu'un**»

« Mon chez moi », « J'ai une boîte aux lettres à mon nom », « Je suis locataire et non plus hébergé »... Toutes ces phrases sont des expressions souvent utilisées par les ménages rencontrés dans le cadre d'une mesure d'accompagnement dans le logement.

On ressent à travers ces témoignages que l'accès à ce logement est perçu comme l'aboutissement d'un parcours plus ou moins long, plus ou moins tumultueux. On ressent également une forte identification personnelle à ce lieu. Il devient un moyen d'exister dans la société, un élément de reconnaissance.

Dans ce contexte, cette mesure d'accompagnement permet à la famille d'appréhender concrètement ce nouveau statut de locataire en abordant les droits et les devoirs qui en découlent. C'est aussi un accompagnement dans l'installation dans le logement (l'ouverture des compteurs d'énergie, le mobilier, l'aménagement), l'ancrage territorial (visite de la ville et de ses infrastructures, changement d'adresse). C'est également assurer une présence face aux premières angoisses (la réorganisation du budget, l'arrivée des premières factures, de nouvelles responsabilités).

III. L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES RECONNUS PU-DALO

Instauré par la loi du 5 mars 2007, le droit au logement opposable (DALO) vise à garantir à toute personne résidant en France de façon stable et régulière le droit d'accéder à un logement décent.

La reconnaissance du caractère prioritaire et urgent (PU) DALO par la commission de médiation (COMED) entraîne l'obligation pour l'État de reloger les ménages dans un délai de 6 mois. Mais force est de constater que cet objectif est difficile à atteindre sur les territoires denses comme la Seine Saint Denis, où près de 8 250 demandeurs restaient encore à reloger fin 2014.

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 par le comité interministériel de lutte contre les exclusions, un plan d'action Droit au logement opposable a été dévoilé fin 2014. Ce plan d'action vise à :

- > structurer davantage l'offre d'hébergement ;
- > renforcer l'action des services de l'état pour le relogement des ménages DALO ;
- > mieux accompagner les ménages, et sécuriser les bailleurs (via une meilleure information sur la démarche du DALO, un accompagnement à l'attribution, et/ou diagnostic et accompagnement AVDL).

Dans cet objectif, l'État prévoit une pleine utilisation du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) pour permettre aux ménages qui ont besoin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé de se stabiliser.

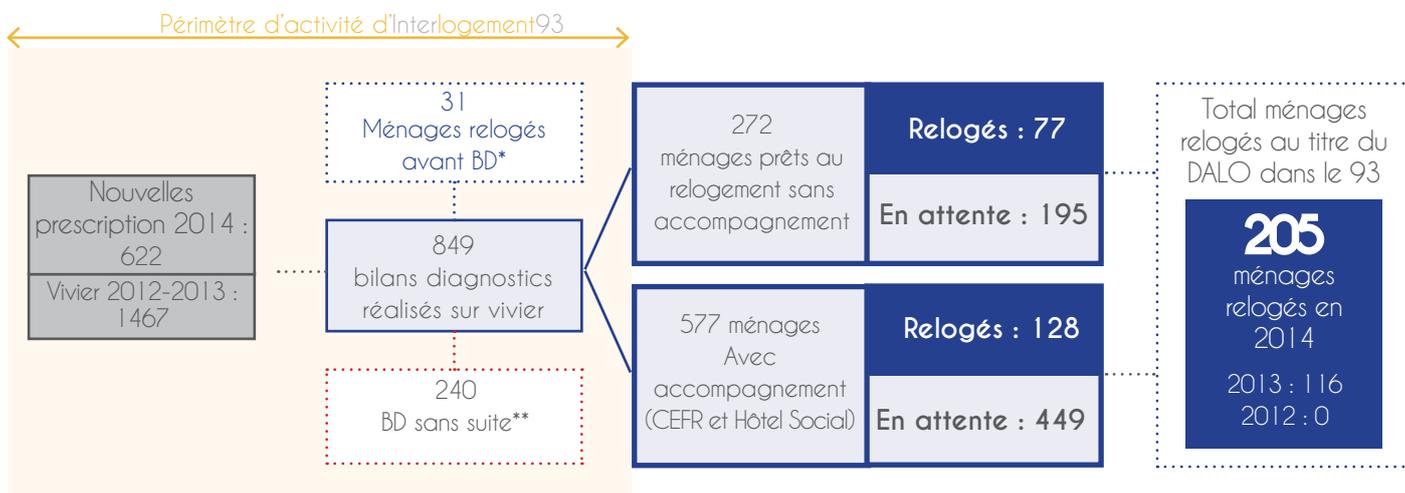
Pour rappel, le FNAVDL a été créé en 2011 pour financer des actions d'accompagnement personnalisé de personnes reconnues prioritaires. Il est constitué par les astreintes liquidées en cas d'inexécution de l'injonction de relogement.

Interlogement93 est engagé à divers titres dans l'accès au logement des ménages reconnus prioritaires et urgents ; d'abord à travers un service AVDL dédié aux ménages reconnus PU-DALO, ensuite par sa participation à la commission de médiation DALO, enfin par son implication dans la création et la tenue des comités de veille DALO 93.

L'AVDL - DALO

Proposer un accompagnement personnalisé pour les ménages reconnus prioritaires

Engagé dès la mise en place du projet FNAVDL sur la Seine Saint Denis depuis juillet 2012, aux côtés de l'Hôtel Social 93 et du CEFR, Interlogement93 est en mesure d'apporter un regard concret sur l'activité AVDL-DALO, de la prescription au relogement.



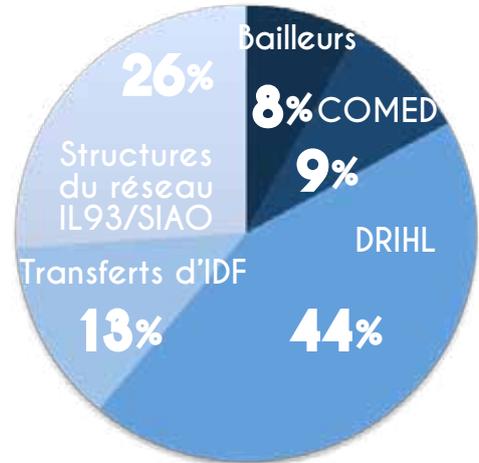
*BD : Bilan diagnostic

**Motifs BD sans suite : NPAI, logés en SOLIBAIL, non adhésion du ménage, erreur d'orientation (famille DAHO)

Les prescripteurs

Origine des demandes reçues en 2014

603 dossiers reçus en 2014
2 062 dossiers en stock au 31.12.14



En 2013, le nombre de prescriptions reçues s'élevait à 1216 (soit deux fois plus qu'en 2014). Cette « diminution » n'est pas le reflet d'une baisse de la demande puisqu'elle correspond à l'écoulement progressif d'un vivier de ménages reconnus prioritaires depuis 2008 et non relogés.

L'UT DRIHL reste le principal prescripteur de diagnostics. Après traitement des DALO historiques (reconnus prioritaires en 2008, 2009, 2010), Interlogement93 a lancé le diagnostic des ménages reconnus PU DALO en 2011, à la fin de l'année 2014.

LA COMED, jusque-là sur la réserve, a commencé à solliciter des diagnostics en 2014, pour les ménages en cours d'expulsion et/ou dépourvus de logement sans suivi social identifié.

LES BAILLEURS maintiennent le nombre de prescriptions qui permettent de soutenir les ménages en situation fragile au moment de l'accès au logement.

LES STRUCTURES item qui réunit les ménages accompagnés par le réseau, les dossiers provenant de l'AVDL classique, ainsi que les orientations issues du SIAO ou du 115.

Évolution des prescriptions entre 2013 et 2014

	2013	2014
DRIHL	1 069	266
COMED	1	55
Bailleurs	42	49
Structures	154	161
Île de France	67	78

Les bilans diagnostics réalisés

145 bilans légers réalisés en 2014

486 réalisés depuis 2012

704 bilans approfondis réalisés en 2014

1090 réalisés depuis 2012

Un bilan diagnostic simple consiste à actualiser et vérifier une demande de logement, en lien avec les référents sociaux.

Un bilan diagnostic complet est une évaluation complète d'une situation sociale jusque là inconnue des services sociaux. Il se traduit par un à deux rendez-vous au bureau ou au domicile de la famille.

849 bilans réalisés en 2014

257
(30%)

ont fait l'objet d'une mesure d'accompagnement confiée aux opérateurs Hôtel Social 93 et CEFR

205
ménages
relogés

Avec mesure d'accompagnement : 128
 Sans mesure d'accompagnement : 77 (Interlogement93)

La commission de médiation DALO

Examiner les recours en vue de reconnaître ou non le droit au logement des demandeurs

Comme chaque année depuis 2007, Interlogement93 a renouvelé sa participation aux commissions de médiation DALO de la Seine-Saint-Denis, au titre du collègue associatif.

11079 recours reçus en 2014

46 séances en 2014

(tous les mercredis)

3307 décisions favorable
(30%)

portant à 16276 le nombre de ménages reconnus PU-DALO en Seine-Saint-Denis

7772 décisions défavorables
(70%)



50 dossiers contentieux reçus en 2014

- > Délais d'instruction des demandes : 3 mois
- > Dossiers instruits par séance : 350 en moyenne

L'ADIL 93 service instructeur de la COMED depuis 2007, n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projet pour les cinq années à venir et sera remplacé en 2015 par DOCAPOST.

Le comité de veille DALO

veiller à la bonne application du droit au logement opposable

Le comité de veille DALO de Seine-Saint-Denis s'est constitué début 2013, à l'initiative d'Interlogement93, sous l'impulsion de la FNARS IDF, de la Fondation Abbé Pierre, du Secours Catholique et de la FAPIL IDF.

Il s'agit d'un collectif d'associations œuvrant pour le droit au logement dont l'objectif est de veiller à la mise en œuvre effective du droit au logement opposable pour les personnes les plus fragilisées et l'accès au logement dans notre département.

Le comité se réunit tous les trois mois et compte treize associations membres ;

- | | | |
|--------------------------|----------------------|-------------------------|
| > Fapil IDF | > FNARS | > France Terre d'Asile, |
| > Fondation Abbé Pierre, | > Cité Myriam, | > ATD Quart Monde, |
| > Secours Catholique, | > La Maison du Pain, | > IKAMBERE. |
| > Interlogement93, | > Hôtel Social93, | |
| > Pact Arim, | > CEFR, | |

Son intention est :

- > d'être un lieu d'échange et de concertation pour partager les interrogations et analyses que pose l'application de la loi ;
- > d'être force de proposition pour rendre le droit au logement effectif ;
- > de relayer les dysfonctionnements repérés auprès du Comité national de suivi de la loi DALO et auprès de la COMED.

Thèmes abordés en 2014 :

- > les recours indemnitaires ;
- > PDALPD : L'articulation accord Collectif/ DALO ;
- > fonctionnement/dysfonctionnement de la COMED ;
- > DALO : Gestion et attentes des bailleurs (Intervention de France Habitation et PCH) ;
- > les permanences DALO ;
- > actualités de la loi ALUR, du DALO ;
- > les 5 ans du DALO, Mobilisation des ménages reconnus prioritaires.

4 rencontres
en 2014

IV. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement mis en place dans le cadre d'une mesure ASLL par le Conseil départemental ou l'association Droit de Cité Habitat est destiné aux personnes ou ménages pouvant éprouver des fragilités sociales, économiques et administratives provoquant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

ASLL pour DDCH

Interlogement 93 continue son engagement auprès de Droit De Cité et Habitat (DDCH) pour l'accompagnement de salariés en difficultés dans leur recherche ou maintien dans leur logement.

Dans le cadre de la convention avec l'association DDCH, branche social du collecteur GIC 1%, 28 ménages ont été accompagnés dans le cadre de nouvelles mesures et 9 accompagnements ont été terminés.

En 2014, nous pouvons constater la présence d'un nouveau profil de public, sans domicile, qui a été accompagné dans la recherche d'un logement (3 ménages).

Les types de contrat de travail des ménages accompagnés sont plus précaires en 2014. Le public majoritairement représenté reste celui des salariés en contrat à durée indéterminée à temps complet ; néanmoins il est à noter que sa part est en nette diminution (85% en 2013 – 64% en 2014). En parallèle, les ménages en contrats intérimaires sont plus représentés.

39 ménages accompagnés dont 28 ont débuté en 2014
Sur tout le département

Principaux motifs à l'origine de l'accompagnement

- > dettes locatives jusqu'à l'assignation (28%)
- > dettes locatives après l'assignation (20%)
- > difficultés de gestion budgétaire (16%) ...

ASLL généraliste Conseil départemental 93

40 ménages accompagnés dont 24 ont débuté en 2014

Secteurs d'intervention : Romainville, Pantin, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Bagnolet.

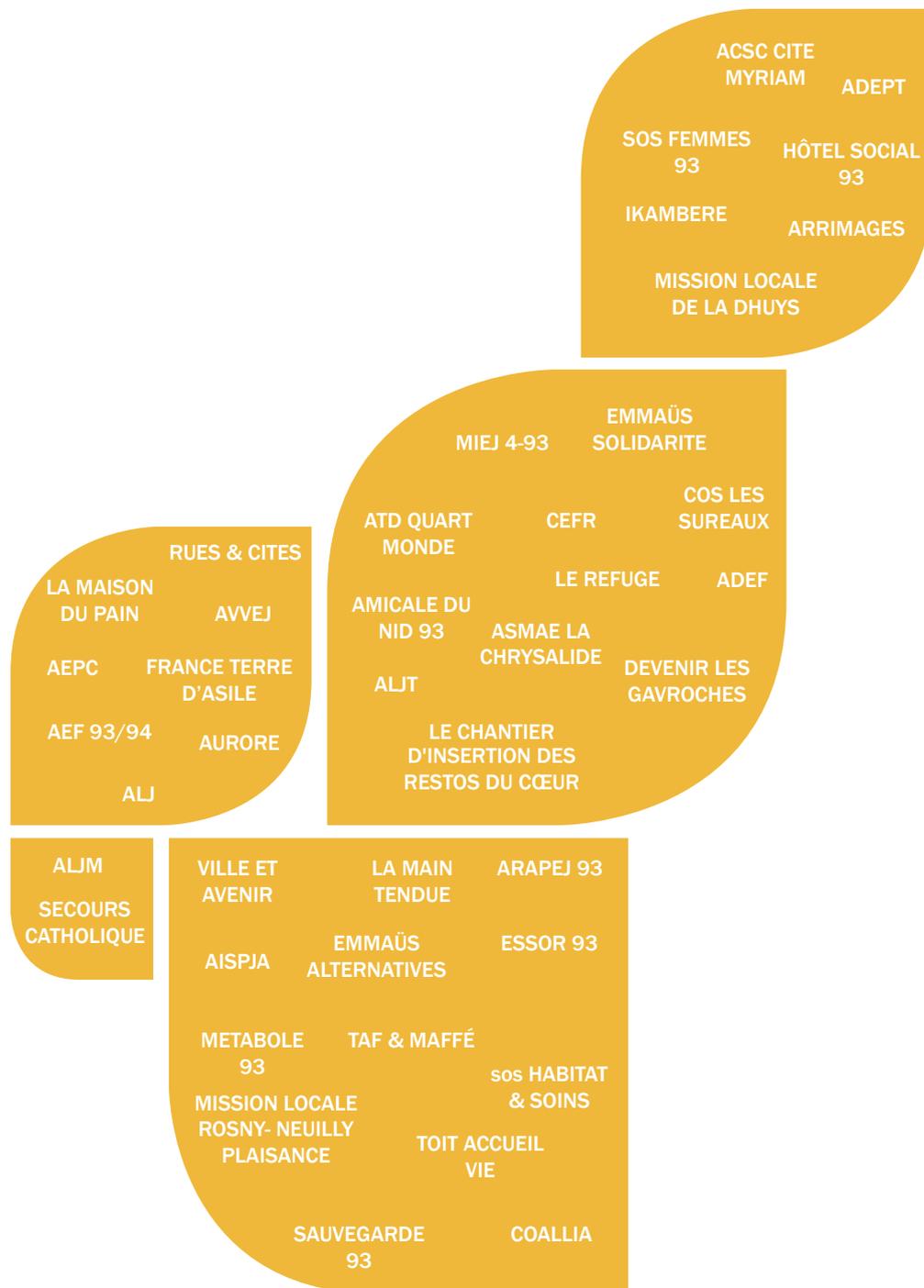
La part des familles monoparentales reste la plus forte représentation dans le nombre total d'accompagnement. Néanmoins, nous pouvons constater, contrairement aux années précédentes, que plusieurs demandes d'accompagnement concernaient des personnes isolées.

Les salariés sont essentiellement en contrat à durée indéterminée à temps complet (94%). 57 % des ménages accompagnés dans le cadre du maintien ont un bail résilié, ce qui complexifie l'accompagnement en termes de démarches de négociation avec les bailleurs.

57% des ménages ont été accompagnés dans la constitution d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France au vu de l'importance des dettes (8 dossiers sur les 9 déposés, ont abouti à des mesures imposées et à un moratoire). Pour certaines des situations des mesures de protection se sont imposés.

Principaux motifs à l'origine de l'accompagnement

- > difficultés de gestion budgétaire (43%)
- > premier logement autonome (23%)
- > dettes locatives après l'assignation (17%) ...



Interlogement93



30, Boulevard Chanzy
 93100 Montreuil
 Tel : 01 41 58 61 45
 Fax : 01 41 58 61 46
info@interlogement93.net